

6. Projets

Ce chapitre présente en détails les différents thèmes que chaque groupe de travail a approfondis, puis présentés lors du forum No 3, le 21.9.2005.

Pour chaque projet, une «fiche-type» a été remplie et souvent complétée par des rapports annexes, des plans ou des photos.

Liste des projets :

GTM Administration	25
AD-1: Economie de l'énergie	26
AD-2: Politique d'information	27
AD-3: Politique d'achat	28
GTM Environnement	29
Env-1: Places de rencontre: Platy et Belle Croix	31
Env-2: Places de rencontre: Villars-Vert (Entrée)	32
Env-3: Liaisons biologiques	33
Env-4: Le chemin de St Jacques de Compostelle	35
Env-5a: Berges de la Glâne: Aire pique-nique "LA SABLE"	37
Env-5b: Berges de la Glâne: Aire de repos et promenade Ste Appoline	39
Env-6: Parc "Nuithonie"	40
GTM Economie 1	43
EC1-1: Plan de mobilité du parc d'activité de Moncor	44
EC1-2: Parc d'activité responsable	45
EC1-3: Crèche du parc d'activité	46
GTM Quartier social	65
QRC-1: « À MIDI AVEC MES POTES »	66
QRC-2: « ESPACE 2 V » Un centre multiculturel à Villars-Vert	81
GTM Mobilité	89
MO-1: Villars a vélo	90
MO-2: Relier les quartiers en toute sécurité pour les piétons	92
MO-3: Ligne de bus No 341	93
GTM Economie 2	95
EC2-1: Je vis et j'achète à Villars	96
EC2-2: Je suis bien accueilli à Villars	97
EC2-3: Commerces de quartier	98
EC2-4: Accueil des PME	99

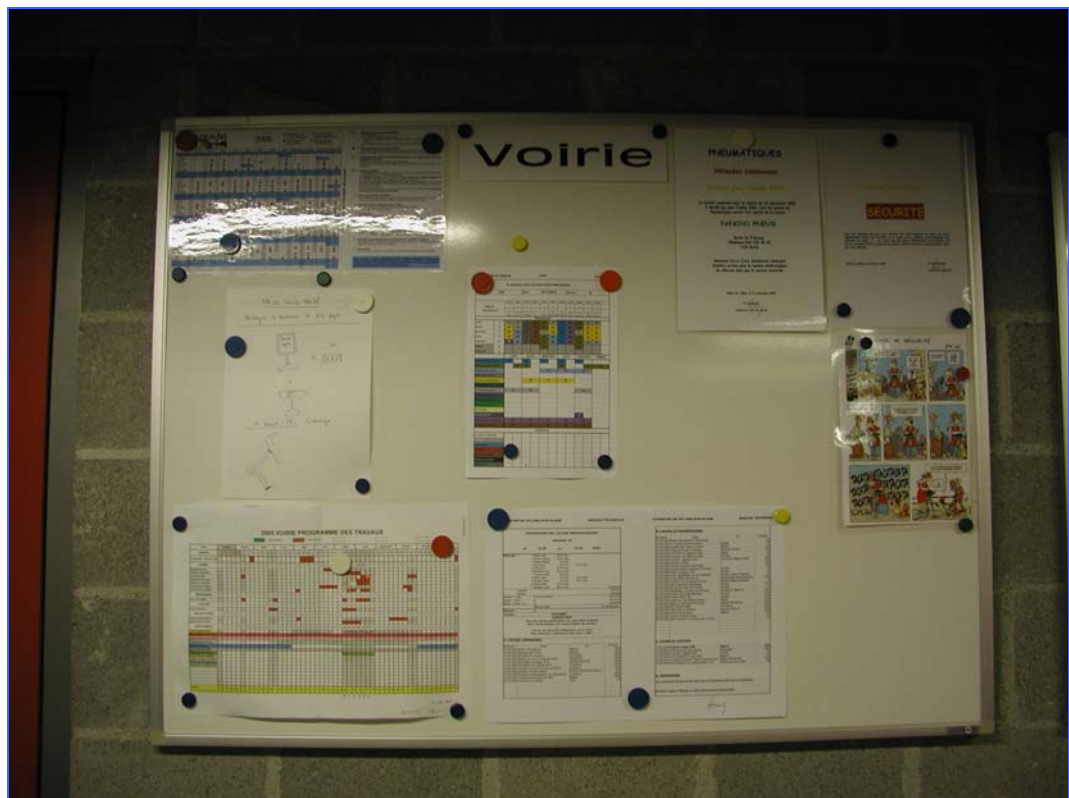
AGENDA 21



GTM Administration

Projets présentés:

- AD-1 Economie d'énergie
- AD-2 Politique d'information
- AD-3 Politique d'achat



<p>Titre du projet</p> <p>AD-1: Economie de l'énergie</p>	<p>GTM</p> <p>Administration</p>
<p>Description du projet</p> <p>Il s'agit d'économiser de l'énergie, par exemple en éteignant les lumières. Il faudrait prévoir la nomination d'une personne responsable (ex : concierge) de l'énergie dans l'administration, celle-ci se chargera de s'informer pour développer ce concept et sensibiliser le personnel.</p> <p>On justifie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une économie financière - une préservation des ressources <div data-bbox="284 725 1027 1279" style="text-align: center;"> </div>	
<p>Localisation</p>	<p>Toute l'administration</p>
<p>Responsabilité</p>	<p>Secrétaire communal</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Services</p>
<p>Financement</p>	<p>-</p>
<p>Remarques</p>	<p>Les factures d'électricité, de chauffage seront des indicateurs.</p>
<p>GTM, personnes resp.</p>	<p>-</p>

<p>Titre du projet</p> <p>AD-2: Politique d'information</p>	<p>GTM</p> <p>Administration</p>
<p>Description du projet</p> <p>Sur la base du questionnaire transmis aux collaborateurs, il faudrait une meilleure transmission de l'information interne par différents moyens (courriel, tableaux d'affichage, séance avec tout le personnel).</p> <p>Ce qui pose problème, c'est que certains employés ne sont pas raccordés au réseau informatique. C'est pourquoi, on prévoit d'utiliser des tableaux d'affichage, mais il faut encore définir leurs emplacements. Vu la délocalisation, il devra y avoir un tableau dans les secteurs suivants : Service des tutelles, programme d'occupation VIPO, station d'épuration, déchetterie principale, service des eaux, bâtiment des services extérieurs, administration et les employés de l'extérieur (écoles, bibliothèque...).</p> <p>Ces tableaux d'affichage devront contenir les informations suivantes : les objets traités par le Conseil communal, l'arrivé et le départ d'un collaborateur, les campagnes de sensibilisation.</p> <p>Ce projet est pour un développement durable social et environnemental.</p> <p>On justifie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un besoin interne en informations - un resserrement des lieux entre services - une synergie dans les activités - une identification de l'administration communale 	
<p>Localisation</p>	<p>Toute l'administration</p>
<p>Responsabilité</p>	<p>Secrétaire communal</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Services et responsables des tableaux d'affichage</p>
<p>Financement</p>	<p>Fr. 2'000.-</p>
<p>Remarques</p>	<p>La satisfaction du personnel sera l'indicateur Transversalité : pour une information interne ponctuellement publique</p>

<p>Titre du projet</p> <p>AD-3: Politique d'achat</p>	<p>GTM</p> <p>Administration</p>
<p>Description du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de bureau - Machines de bureau - Imprimerie <p>Le projet est déjà en cours de réalisation pour une centralisation des achats. Il faut également privilégier les entreprises de la commune et choisir les produits les moins polluants pour un développement durable social, économique et environnemental.</p> <p>On justifie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse du bilan écologique - une limitation du choix - des rabais supplémentaires - un soutien de l'économie locale <div data-bbox="280 925 940 1415" data-label="Image">  </div>	
<p>Localisation</p>	<p>L'ensemble de l'administration</p>
<p>Responsabilité</p>	<p>Secrétaire communal</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Service</p>

GTM Environnement

Projets présentés:

- ENV-1 Places de rencontre / Platy, Villars-Vert
- ENV-2 Réseau biologique
- ENV-3 Le chemin de St. Jacques de Compostelle
- ENV-4 Berges de la Glâne
- ENV-5 Parc Nuithonie



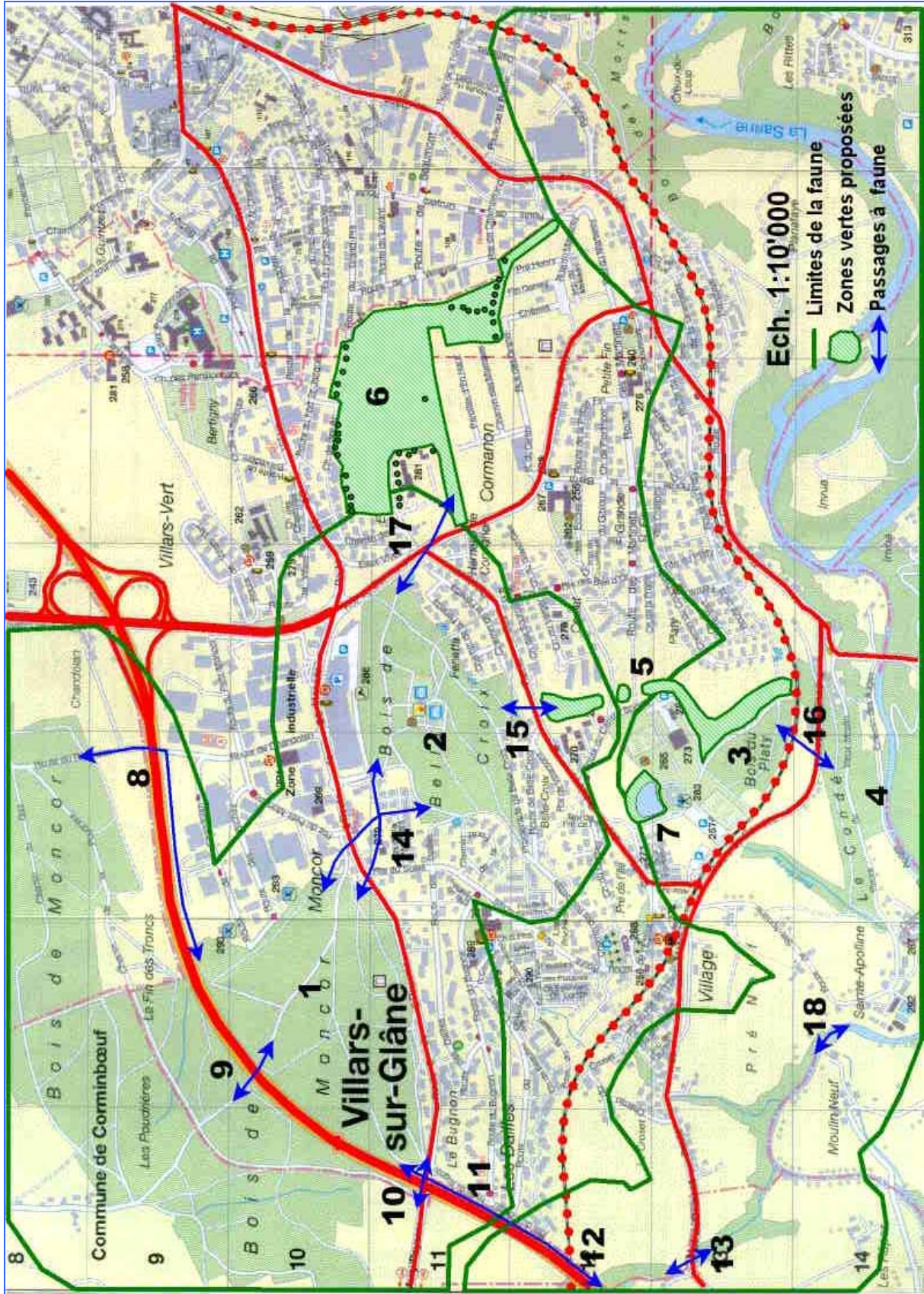
<p>Titre du projet</p> <p>Env-1: Places de rencontre (Synthèse)</p>	<p>GTM</p> <p>Environnement</p>																																				
<p>Description du projet</p> <p>A. Etat des lieux : 10 places</p> <p>a) 7 espaces ouverts existants : Dailles (école), Platy, Martinets, Villars-Vert (entrée), Villars-Vert (centre), Forêt Belle-Croix, Cormanon (école)</p> <p>b) 3 espaces à réaliser : place communale de Nuithonie, parc paysager Nuithonie, espace de rencontre pour la future zone du Pré Neuf (sud de la Gare CFF)</p> <p>B. Critères de qualité (selon les exigences du développement durable)</p> <p>Externes</p> <p>1) intégration dans le réseau des cheminements non-motorisés</p> <p>2) continuité et liens avec les autres places : thématiques complémentaires</p> <p>Internes</p> <p>1) espace accessible, clairement identifiable et sécurisé</p> <p>2) espace tout public qui répond aux attentes de tous les âges</p> <p>3) équipements solides, sécurisés et entretenus</p> <p>4) utilisation de matériaux locaux</p> <p>5) eau potable disponible : robinet, fontaine</p> <p>6) présence d'un espace couvert minimal avec sanitaires</p> <p>C. Revue des sous-projets :</p> <table border="0" data-bbox="223 1019 1348 1420"> <thead> <tr> <th></th> <th><u>constats</u></th> <th><u>priorité</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Cormanon (école) :</td> <td>ok</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2. Martinets :</td> <td>ok</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3. Pré Neuf (nouveau quartier) :</td> <td>création à intégrer dans le Plan de quartier</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>4. Villars-Vert (centre) :</td> <td>ok, espacer les installations</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>5. Platy :</td> <td>ok, avec améliorations selon fiche</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>6. Belle Croix :</td> <td>ok, avec améliorations selon fiche</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>7. Dailles (école) :</td> <td>grosses lacunes... à préciser</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>8. Villars-Vert (entrée) :</td> <td>grosses lacunes selon fiche</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>9. Parc paysager Nuithonie :</td> <td>projet essentiel</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>10. Place communale Nuithonie</td> <td>projet emblématique spécifique</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>11.</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			<u>constats</u>	<u>priorité</u>	1. Cormanon (école) :	ok		2. Martinets :	ok		3. Pré Neuf (nouveau quartier) :	création à intégrer dans le Plan de quartier	2	4. Villars-Vert (centre) :	ok, espacer les installations	2	5. Platy :	ok, avec améliorations selon fiche	2	6. Belle Croix :	ok, avec améliorations selon fiche	2	7. Dailles (école) :	grosses lacunes... à préciser	1	8. Villars-Vert (entrée) :	grosses lacunes selon fiche	1	9. Parc paysager Nuithonie :	projet essentiel	1	10. Place communale Nuithonie	projet emblématique spécifique	1	11.		
	<u>constats</u>	<u>priorité</u>																																			
1. Cormanon (école) :	ok																																				
2. Martinets :	ok																																				
3. Pré Neuf (nouveau quartier) :	création à intégrer dans le Plan de quartier	2																																			
4. Villars-Vert (centre) :	ok, espacer les installations	2																																			
5. Platy :	ok, avec améliorations selon fiche	2																																			
6. Belle Croix :	ok, avec améliorations selon fiche	2																																			
7. Dailles (école) :	grosses lacunes... à préciser	1																																			
8. Villars-Vert (entrée) :	grosses lacunes selon fiche	1																																			
9. Parc paysager Nuithonie :	projet essentiel	1																																			
10. Place communale Nuithonie	projet emblématique spécifique	1																																			
11.																																					
<p>Localisation</p>	<p>Selon plan communal</p>																																				
<p>Responsabilité</p>	<p>Conseil communal Services techniques de la Commune</p>																																				
<p>Partenaires</p>	<p>- VIPO et ses employés temporaires - Forestiers, Protection Civile - Associations locales : de quartier, scouts - Associations spécifiques : Pro Juventute,...</p>																																				
<p>Coûts Financement</p>	<p>A évaluer par les services techniques de la Commune Budgets de fonctionnement et/ou d'investissements communaux</p>																																				
<p>Remarques</p>	<p>Réalisation : une séquence de priorités est proposée</p>																																				
<p>Personnes resp.</p>	<p>Angelo Carnevale et Pierre-Yves Moret</p>																																				

<p>Titre du projet</p> <p>Env-1: Places de rencontre : Platy et Belle Croix</p>	<p>GTM :</p> <p>Environnement Quartier rencontre social</p>
<p>A. Description du projet</p> <p>➔ Platy et Belle Croix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en général : amélioration et/ou réaménagement des infrastructures existantes: - construction de couverts supplémentaires (ex. utilisation aussi dans les saisons froides, ou lors de pluies) - adjonctions de tables ou grills supplémentaires - autres aménagements à établir <p>➔ Platy :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénover et/ou réaménager la cabane située au bord du terrain de football et du couvert attenant - intégrer la nouvelle buvette du football à la vie de la place : heures d'ouverture,... - maintien du verger naturel attenant à faire traverser par un chemin piétonnier - remettre au jour les ruisseaux en aval et en amont de l'étang - construire une pataugeoire sur le modèle de celle de la Belle Croix <p>B. Suggestions pour la réalisation</p> <p>Elaborer un projet détaillé par des professionnels en collaboration avec le GTM et les partenaires</p>	
<p>Localisation</p>	<p>ok</p>
<p>Responsabilité</p>	<p>La commune de Villars-sur-Glâne Services techniques</p>
<p>Partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - VIPO et ses employés en emploi temporaire - Club de football et autres - Associations locales : de quartier, parents, scouts - Associations spécifiques : Pro Juventute,...
<p>Budget Financement</p>	<p>1ère estimation: FR. 10 000.- (pour chacune des 2 places. Mode de financement à établir : commune + éven. Sponsoring</p>
<p>Personnes resp.</p>	<p>Auguste Girard et Pierre-Yves Moret</p>

<p>Titre du projet</p> <p>Env-2: Places de rencontre : Villars-Vert (Entrée)</p>	<p>GTM :</p> <p>Environnement</p>
<p>A. Contexte</p> <p>Cette place très fréquentée a été est aménagée en deux étapes. La 1^{ère} vers 1964 par le propriétaire de l'immeuble de Villars-Vert 19. La 2^{ème} vers 1974 par la Commune sur un fonds attenant à la semi-autoroute propriété du canton.</p> <p>Le 3 mai 2005, 3 délégués du GTM accompagnés par ceux du comité de quartier de Villars-Vert ont effectué une visite du quartier. Le projet proposé ici n'est qu'un des éléments contenus dans le rapport complet (7 pages) rédigé alors et joint en annexe.</p> <p>B. Justification en lien avec le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un espace de loisirs et de détente dans un quartier à très haute densité - renforcer les liens sociaux - favoriser les liens entre les diverses générations et cultures <p>C. Propositions concrètes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Terrain de basketball : remplacer le treillis, au moins sur un côté 2. Fontaine : arrondir les bords de pierres tranchants pour éviter que les enfants ne se blessent 3. Installations de jeux : à réparer ou changer <ol style="list-style-type: none"> a) carrousel tournant : la main courante est tranchante b) balançoire : enlever la rouille et repeindre (en jaune). Améliorer la surface en dessous. c) toboggan : à réparer complètement et agrandir l'arrivée au sol avec un matériau actuel 4. Tables et bancs : <ol style="list-style-type: none"> a) installer une table et deux bancs sur les socles de béton existants pour les pique-niques b) installer deux nouveaux bancs sous les arbres pour se mettre à l'ombre en cas de chaleur <p>D. Suggestions pour la réalisation</p> <p>Le GTM propose la réalisation urgente de ce projet</p>	
<p>Localisation</p>	<p>Selon plan communal</p>
<p>Responsabilité</p>	<p>La commune de Villars-sur-Glâne</p>
<p>Partenaires à impliquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Services techniques - Programme d'emplois temporaires VIPO - Association de quartier de Villars Vert
<p>Budget et Financement</p>	<p>1^{ère} estimation: FR. 10'000.- Budget communal</p>
<p>GTM : personnes resp.</p>	<p>Angelo Carnevale et Pierre-Yves Moret</p>

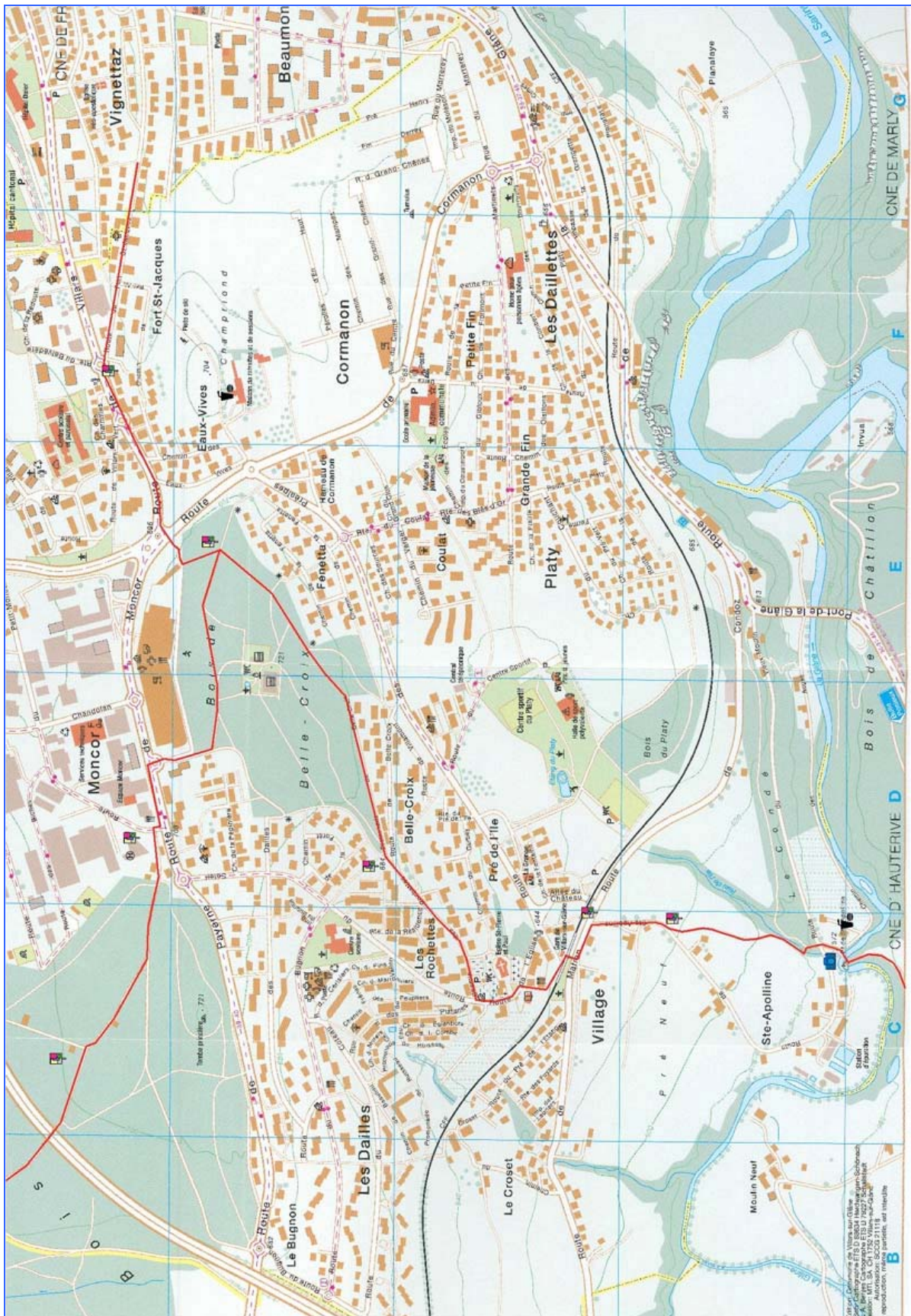
<p>Titre du projet</p> <p>Env-3: Liaisons biologiques</p>	<p>GTM :</p> <p>Environnement</p>
<p>Fiches de propositions</p> <p>N° 31 : Forêt de Belle-croix / N° 34 : Zone Verte autour de l'étang du Platy et du centre sportif N° 36 : Zones vertes existantes à maintenir / N° 37 : Zone verte Nord-sud (Moncor-Ste Appoline)</p>	
<p>Justification</p> <p>La commune de Villars-sur-Glâne possède trois forêts et de nombreux cordons boisés sur les berges de la Glâne et des différents ruisselets s'écoulant vers le sud (Rio du Bugnon, Rio de l'Ile, Rio du Crozet). Pour maintenir une biodiversité suffisante et pour garantir un développement durable, ces éléments naturels doivent être connectés en réseau biologique.</p>	<p>Localisation</p> <p>voir carte page suivante</p>
<p>Description du projet</p> <p>Améliorer ou aménager des passages pour la faune afin de permettre un brassage des populations. Ainsi, avec l'augmentation de la biodiversité, les écosystèmes seront plus équilibrés. Par ordre de priorité les mesures suivantes doivent être prises (numérotation selon plan) :</p> <p>11. Utilisation du talus de l'autoroute N12 côté VsG entre le pont du chemin de fer et le pont du Bugnon comme couloir de passage Nord-sud.</p> <p>5. Aménagement d'un couloir de verdure entre la Forêt de Belle croix et le bois du Platy.</p> <p>8,10, 12, 13, 14, 15 16. Améliorer le passage de la faune en supprimant haies et clôtures ou en canalisant le flux des animaux vers des passages sécurisés.</p> <p>18. Reconstruction d'une échelle à poisson sur le barrage de retenu de la Glâne à St Apolline.</p> <p>17. Etablir la liaison avec le futur parc au Mamelon.</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Conseil communal, Dicastère de l'aménagement du territoire</p> <p>Partenaires impliqués</p> <p>Bureau d'étude en écologie. Service des autoroutes, Service Agri - Forêts Propriétaires concernés WWF, Pro Natura, OFEFP</p> <p>Financement</p> <p>Le budget doit être calculé selon l'importance de travaux lors de chaque mesure engagée. Subsidés OFEFP, OFAG, WWF, Pro Natura</p>
<p>Développement durable</p> <p>x Social x Economie x Environnement</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p> <p>En cas de réalisation d'un parc au Mamelon, étudier la possibilité de l'intégrer dans le réseau biologique. Lors de l'établissement des PAD des nouvelles zones à bâtir au sud-ouest de la commune, prévoir une réglementation qui respecte le réseau biologique. Intégration des projets Platy et Vergers</p>	<p>Remarques</p> <p>L'étude approfondie et la surveillance de chantier doivent être effectuées par un bureau d'étude en écologie. Les élèves des écoles pourront vérifier le fonctionnement du réseau dans le cadre de leçons d'environnement avec le garde faune ou un enseignant en écologie. Le plan et les fiches des mesures à prendre sont annexés à ce document.</p>
<p>Experts et documents consultés</p> <p>Garde faune Guides pour l'élaboration des réseaux biologiques</p>	
<p>Groupe de travail : Environnement naturel Personne(s) responsable(s) Claude Wantz</p>	<p>Date 01.09.2005</p>

Carte du réseau biologique (GTM Environnement)



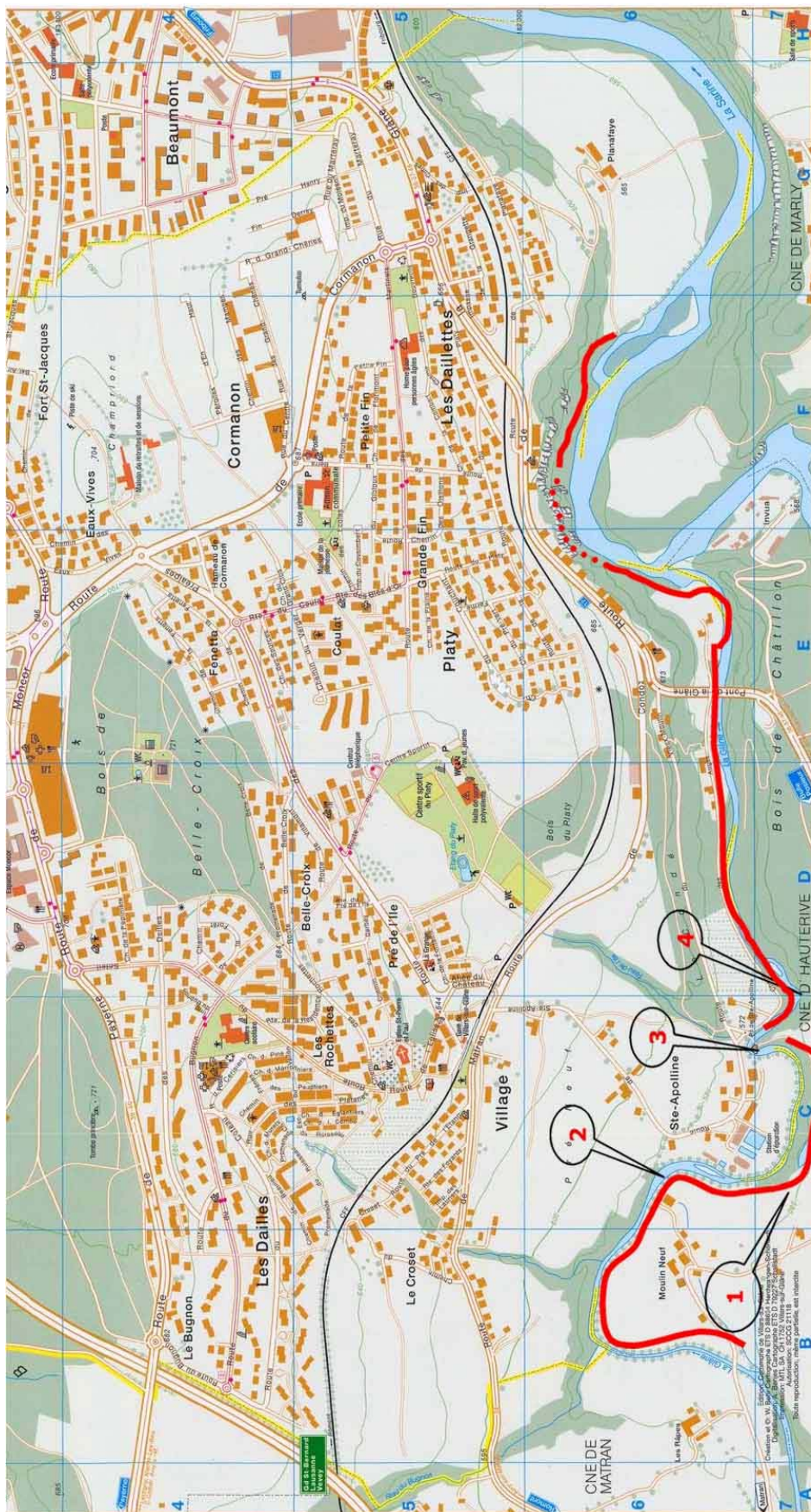
<p>Titre du projet</p> <p>Env-4: Le chemin de St Jacques de Compostelle</p>	<p>GTM :</p> <p>Environnement</p>
<p>Fiches de propositions</p> <p>Il existe sur la commune de Villars-sur-Glâne un tronçon important du Chemin des pèlerins menant à St Jacques de Compostelle Ce chemin revêt une grande importance, tant par le nombre des personnes le pratiquant que par l'impact culturel, touristique et pourquoi pas économique en découlant.</p>	
<p>Justification</p> <p>De nombreuses personnes demandent leur chemin sur le pèlerinage L'offre en matière d'hébergement est faible Ce chemin est d'importance mondiale L'information sur internet est lacunaire Ce projet pourrait servir de projet-pilote</p>	<p>Localisation</p> <p>voir carte page suivante</p>
<p>Description du projet</p> <p>Inventaire géographique exact Balisage des Chemins Offre au niveau de l'hébergement et de la subsistance Publicité au niveau des guides officiels Aménagements locaux avec informations diverses Implication possible de la population Réfection du tronçon le long du Riau de l'île</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>A21 : Maurice Barbieri</p>
	<p>Partenaires impliqués</p> <p>Groupe mobilité douce Commune (aménagement) Autorités religieuses (aide financière ?) Population Tourisme/amis de St Jacques Promotion économique</p>
<p>Développement durable</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Social</p> <p><input type="checkbox"/> Economie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Environnement</p>	<p>Financement</p> <p>Environ sfr. 5'000.-- Financement : Commune Autorités religieuses Dons, bénévolat</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p> <p>Lien mobilité douce (ST Apolline côté Posieux)</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Experts et documents consultés</p> <p>Les chemins de St Jacques à travers la Suisse, éditions « A vous la Suisse »</p>	<p>Remarques</p>
<p>Groupe de travail Espace non-construit</p> <p>Personne(s) responsable(s) Maurice Barbieri</p>	<p>Date 2.05.05</p>

Carte du chemin de St. Jacques de Compostelle (GTM Environnement)



<p>Titre du projet</p> <p>Env-5a: Berges de la Glâne: Aire pique-nique "LA SABLE"</p>	<p>GTM :</p> <p>Environnement</p>
<p>Fiches de propositions</p> <p>Restaurer la place existante, en y installant des grills , des foyers en pierre, quelques tables et bancs (genre Lothar) en bois, ainsi que des containers pour les déchets. A voir avec les jardiniers – menuisiers – édilité.</p> <p>A mettre du bois à disposition.</p> <p>Entretien le chemin d'accès, le sécuriser aux endroits critiques avec du treillis à mouton. Voir avec P.C.</p> <p>Interdire la circulation et le parking sauvage , exception faite pour les bordiers. Voir avec Police communale.</p> <p>Prévoir des places de parc faire demande au propriétaire de l'ancienne usine Guering, Le long de la route du Vieux Moulin</p> <p>A la Step les jours fériés.</p>	
<p>Justification</p> <p>Amélioration de la sécurité des usagers (enfants)</p> <p>Place de pique-nique insuffisante et vétuste</p>	<p>Localisation</p> <p>Sud du village, voir carte</p>
<p>Description du projet (voir références sur la carte)</p> <p>Sentier pédestre jusqu'au Moulin Neuf (1)</p> <p>Etang (projet rivières vivantes, WWF)</p> <p>Echelle à poissons (2)</p> <p>Pont de Ste Appoline à réparer (3)</p> <p>Passerelle sur la Glâne</p> <p>Réaménagement de la place de pique-nique existante</p> <p>Entretien et sécuriser chemin d'accès</p> <p>Gérer la circulation et le parking sauvage, places de parc (usine Guering)</p> <p>Organiser parking (Usine Guering, route du Vieux Moulin, Step)</p> <p>Liaison avec l'Est de la commune</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Groupe environnement</p> <p>Partenaires impliqués</p> <p>Jardiniers – menuisiers – édilité de la commune.</p> <p>Protection civile.</p> <p>Police communale.</p>
<p>Développement durable</p> <p>x Social O Economie x Environnement</p>	<p>Financement</p>

Carte du Sentier le long de la Glâne (GTM Environnement)



<p>Titre du projet</p> <p>Env-5b: Berges de la Glâne: Aire de repos et promenade Ste Appoline côté Posieux</p>	<p>GTM :</p> <p>Environnement</p>
<p>Aménagement d'une 2^{ème} place, située de l'autre côté du pont de Ste- Appoline, comprenant mare pour les grenouilles, nénuphars à voir avec le WWF dans le cadre du projet rivières vivantes. Pont de Ste- Appoline à repaver contacter le service des Affaires culturelles. Sentier pédestre à construire et à baliser le long des berges de la Glâne jusqu'au Moulin Neuf y disposer des bancs et panneaux portant indications sur la faune et flore locale. Protection civile et WWF Construction d'une échelle à poissons .Contacter le service des endiguements. Construction d'une passerelle permettant de traverser la Glâne, en empruntant la conduite de chauffage à distance. Contacter SAIDEF.</p>	
<p>Justification</p> <p>Favoriser les ballades à pieds en apprenant à connaître la nature. Stopper "une petite goutte d'eau dans la mer" les émissions de CO2. Apprendre la géographie de sa commune.</p>	<p>Localisation</p> <p>Le sud du village le long des berges de la Glâne. (voir carte)</p>
<p>Description du projet</p> <p>Selon tracé sur carte jointe.</p> 	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>GRUPE ENVIRONNEMENT</p> <p>Partenaires impliqués</p> <p>Protection Civile – WWF Service Affaires Culturelles Service des Endiguements SAIDEF Jardiniers de la commune Menuisiers de la commune</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p> <p>Aire de pique . nique la Sable. Matran via le rio du bugnon et le quartier de l'Essert à Villars.</p>	<p>Indicateurs</p>

<p>Titre du projet</p> <p>Env-6: Parc "Nuithonie"</p>	<p>GTM :</p> <p>Environnement</p>
<p>Fiches de propositions</p> <p>N° 30 : Parc au Mamelon, N° 32 : Jardin botanique, N° 38 : Aménagement de la parcelle en dessous de l'école (champ didactique), N° 39 : Parcours didactique (préserver l'agriculture encore existante)</p>	
<p>Justification</p> <p>En moins d'un siècle, Villars-sur-Glâne est passée d'une commune rurale à une importante commune péri-urbaine. Dans un proche avenir, les derniers terrains agricoles seront vraisemblablement affectés en zone à bâtir. Par sa situation centrale, et en relation directe avec la ville de Fribourg, la surface libre encore disponible dans le secteur de Cormanon a le potentiel de devenir un vaste parc paysager à l'échelle de l'agglomération. Par ses fonctions, cet espace aménagé doit compléter et se différencier à la fois des espaces naturels et des aménagements sportifs existants.</p>	<p>Localisation</p> <p>Ech. 1:10'000 Zones vertes proposées</p>
<p>Description du projet</p> <p>> Objectifs : Mise à disposition des habitants de la commune et de l'agglomération d'un vaste espace public offrant trois fonctions sociales complémentaires : fonction récréative (parc urbain, promenade, détente, rencontre) ; fonction didactique (espace thématique « ville-nature », biotope, jardins, vergers) ; fonction culturelle (espace d'exposition et de manifestation en plein air en relation avec l'espace Nuithonie).</p> <p>Aménagement de parcours de liaison entre Villars-sur-Glâne (la ville-parc) et Fribourg (le centre urbain), avec qualification et traitement des points d'accès. Mise en réseau avec les parcours existants (mobilité douce et transports publics).</p> <p>Mise en œuvre : Conception, réalisation et gestion du projet appliquant de manière soutenue les principes du développement durable (matérialisation, gestion de l'eau et de l'énergie, intégration au réseau biologique, entretien différenciés des surfaces, etc.).</p> <p>Préparation d'un cahier des charges en vue d'un concours d'idées pluridisciplinaire.</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Conseils communaux de Villars-sur-Glâne et de Fribourg</p> <p>Partenaires impliqués</p> <p>Commune de Fribourg et autres communes de l'agglomération. Espace Nuithonie, Coriolis. Service des écoles. Institut agricole de Grangeneuve. Conseillers en vulgarisation scientifique. Propriétaires et promoteurs concernés. Notre-Dame de la Route. Bureaux d'étude (paysagistes, architectes, ingénieurs, etc.)</p>

<p>Développement durable x Social x Economie x Environnement</p>	<p>Financement Budget pour le concours d'idées, la réalisation et l'entretien à répartir entre les communes partenaires et les propriétaires concernés. Contribution aux frais d'entretien par le sponsoring et la vente directe de produits.</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences Définition des besoins didactiques avec les écoles Intégration au concept général des réseaux (mobilité douce, transport publics, parcage des véhicules, etc.). Liaison avec les autres projets (Environnement, Mobilité, etc.). Coordination avec l'Agenda21 de la Ville de Fribourg.</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	<p>Remarques A consulter : documents du concours d'idées organisé antérieurement sur cette zone</p>
<p>Groupe de travail : Environnement naturel et construit Date 01.09.2005 Personne(s) responsable(s) Guido Ponzo, Claude Wantz</p>	



AGENDA 21



GTM Economie 1

Projets présentés:

- EC1-1 Plan de mobilité „Moncor“
- EC1-2 Parc d'activité responsable
- EC1-3 Crèche du parc d'activité Moncor



<p>Titre du projet</p> <p>EC1-1: Plan de mobilité du parc d'activité de Moncor</p>	<p>GTM :</p> <p>Economie 1</p>
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Parc d'activités de Moncor</p>
<p>Description du projet</p> <p>Promouvoir les transports publics Promouvoir la mobilité douce Signalisation claire de la zone Place de parc poids lourds Stationnement des remorques Gestion des places de parc Améliorer les accès (entrée-sortie de la zone)</p> 	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Services techniques de la Commune de Villars-sur-Glâne</p> <p>Partenaires impliqués</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne et entreprises du Parc D'activités de Moncor</p> <p>Financement</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne et entreprises du Parc D'activités de Moncor</p>
<p>Développement durable</p> <p><input type="radio"/> Social <input checked="" type="radio"/> Economie <input checked="" type="radio"/> Environnement</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p>	<p>Remarques</p> <p>.</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	
<p>Groupe de travail/personnes</p> <p>MM Philippe Gehring, Claude Mettraux, Michel Pauchard</p> <p>Personne(s) responsable(s): M. Michel Pauchard</p>	

<p>Titre du projet</p> <p>EC1-2: Parc d'activité responsable</p>	<p>GTM :</p> <p>Economie 1</p>
<p>Fiches de propositions</p>	
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Parc d'activités de Moncor</p>
<p>Description du projet</p> <p>Gestion des zones vertes Sécurité nuits et week-end Chauffage à distance Certification éventuelle 14001</p> 	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Services techniques de la Commune de Villars-sur-Glâne</p>
	<p>Partenaires impliqués</p> <p>Entreprises du Parc d'activités de Moncor SAIDEF Commune de Villars-sur-Glâne</p>
	<p>Financement</p> <p>Entreprises du Parc d'activités de Moncor Commune de Villars-sur-Glâne</p>
<p>Développement durable</p> <p>x Social x Economie x Environnement</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p>	<p>Remarques</p> <p>.</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	
<p>Groupe de travail/personnes</p> <p>MM Philippe Gehring, Claude Mettraux, Michel Pauchard</p> <p>Personne(s) responsable(s): M. Michel Pauchard</p>	

<p>Titre du projet</p> <p>EC1-3: Crèche du parc d'activité</p>	<p>GTM :</p> <p>Economie 1</p>
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Parc d'activités de Moncor</p>
<p>Description du projet</p> <p>Création de 40 à 50 places d'accueil dans une zone offrant plus de 2'500 places de travail</p> <p>Améliorer l'image du Parc d'activités de Moncor</p> <p>Places de travail proches d'une crèche afin de limiter les trajets pour les parents</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Services sociaux de la Commune de Villars-sur-Glâne</p>
	<p>Partenaires impliqués</p> <p>Entreprises du parc d'activités de Moncor Commune de Villars-sur-Glâne</p>
	<p>Financement</p> <p>Parents Entreprises du parc d'activités de Moncor Commune de Villars-sur-Glâne OFAS</p>
<p>Développement durable</p> <p>x Social x Economie o Environnement</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p>	<p>Remarques</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	
<p>Groupe de travail : MM Philippe Gehring, Claude Mettraux, Michel Pauchard</p> <p>Personne(s) responsable(s) M Philippe Gehring</p>	

Présentation du groupe Economie 2 "Zone de Moncor" Point d'avancement: Forum du 2 décembre 2004

1. INTRODUCTION

Présentation de l'approche

1. Transports publics

- 1.1 Horaire souhaité pour les transports publics (matin-midi-soir)
- 1.2 Cadence durant la journée, week-end
- 1.3 Circuit des transports publics
- 1.4 Prise en charge des abonnements par entreprises (tout-partie-zone)
- 1.5 Abris « arrêts » des transports publics

2. Parking

- 2.1 Voitures collaborateurs, visiteurs
- 2.2 Camions, remorques

3. Signalisations

- 3.1 Zone concernée
- 3.2 Style de signalisation

4. Plan de circulation

- 4.1 Zone concernée
- 4.2 Zone piétonne
- 4.3 Limitation vitesse

5. Chauffage à distance

- 5.1 Intérêt
- 5.2 Besoins, puissance

6. Crèche

- 6.1 Intérêt
- 6.2 Besoins
- 6.3 Participation de l'entreprise

7. Restaurant d'entreprises

- 7.1 Intérêt
- 7.2 Besoins
- 7.3 Participation de l'entreprise

8. Loisirs - sports

- 8.1 Intérêt
- 8.2 Besoins
- 8.3 Participation de l'entreprise

9. Autres besoins / idées

- 9.1 Eclairage public
- 9.2 Plantation, zone de verdure
- 6.3 Participation de l'entreprise

10. Sécurité

- 10.1 Besoins : définition (incendie - vol - vandalisme...)
- 10.2 Patrouille

2. RESULTATS SONDAGE ET POINTS TRAITES

Cotation : de 1 = très important à 5 = pas d'importance

Importance des points selon les entreprises

(pondérés par le nombre d'employés)

1. Transports publics	1.16
2. Parking	1.38
3. Plan de circulation	1.74
4. Crèches	2.10
5. Sécurité	2.30
6. Signalisation	2.31
7. Autres (éclairage, arborisation)	2.54
8. Chauffage à distance	2.96
9. Loisirs	3.43
10. Restaurants	3.57

Points traités

1. Transports publics
2. Plan de circulation, parcage, panneaux de circulation
3. Crèche
4. Divers - sécurité

3. PROPOSITIONS

Plan de circulation

L'objectif prioritaire dégagé lors de réunions de travail de la commission et des entreprises est:

Alléger et améliorer le trafic à l'intérieur, en entrée et en sortie de la zone industrielle de Moncor:

- en facilitant l'accès au transports publics (voir propositions sur les transports publics)
- en favorisant l'utilisation des transports publics par une participation aux abonnements
- en incitant les personnes à accéder à leur travail à pied ou en vélo
- en favorisant le "covoiturage"

Etudier les possibilités de :

1. Supprimer tous dégagements de la zone « Gottéron Village » sur la zone industrielle de Moncor.
2. Réaménager les flux sur la semi autoroute avec une sortie par dessus en direction de Givisiez « Centre Brico-loisirs ».
3. Aménager une sortie de la zone industrielle vers Givisiez (sur l'autoroute) et/ou vers Corminboeuf (via la forêt) direction Payerne en prolongeant la route de Chandolan vers le sud.
4. Aménager une sortie en sous-sol vers Fribourg au niveau du carrefour « route de Chandolan - route de Moncor ».
5. Elargir la route du Petit-Moncor pour faciliter les croisements et les déchargements des camions.

Parcage véhicules légers

1. Construction d'un silo à voitures (parking payant) = angle carrefour de Belle-Croix avec passerelle piétons pour atteindre la zone industrielle
2. Construction d'un silo à voitures (parking payant) = zone ferme « Sahli » avec passerelle pour piétons entre Villars-Vert et la zone industrielle
3. Supprimer le parcage sur le domaine public (exception pour camions et remorques - voir ci-après)
4. Prévoir des endroits avec abris pour le parcage des vélos

Parcage véhicules lourds

1. Deux place de parc pour remorques = Route de Chandolan (en face du CTC). A prévoir d'autres emplacements dans la Commune.
2. Deux places de parc pour camion, avec douche-WC (parcage de nuit) = Route de Chandolan (en face du CTC). A prévoir d'autres emplacements dans la Commune.

Panneaux de signalisation

1. Revoir toute la signalisation de la zone avec panneaux de renseignements aux entrées de la zone industrielle (panneau « synoptique »).
2. Revoir toute la signalisation des entreprises se trouvant dans la zone industrielle de Moncor.
3. Mise en place d'une signalisation homogène pour toute la zone.



4. DIVERS

Sécurité

- Police de proximité
- Patrouilles de nuit
- Patrouilles dimanches et jour fériés

Propositions

TRANSPORTS PUBLICS

Horaires souhaités et cadence

1. Cadence soutenue entre :
 - ❖ 06h00 et 08h00
 - ❖ 11h00 et 13h30
 - ❖ 16h00 et 18h00
2. Cadence plus faible (1 bus par heure) entre ces horaires
(Actuellement : bus vides entre 8h30 et 11h00 et 14h00 et 16h00)
3. A définir : le taux d'occupation nécessaire pour faire un bus supplémentaire ou spécial
(nombre d'abonnements supplémentaires, par exemple)

Circuits

1. Améliorer l'offre d'accès à la zone industrielle par les transports publics
2. Lignes à créer (comme les bus « renforts » des écoles) :
 - a) Jura (Minigolf) - Moncor (par semi-autoroute ou par le Guintzet)
 - b) Marly - Daillettes - Cormanon-Est - Moncor
 - c) A voir : Gare de Villars-sur-Glâne - Cormanon-Est - Moncor
 - d) Corminboeuf - Belfaux - Moncor

Prise en charge par l'entreprise

1. Places de parc payantes : difficile à mettre en oeuvre à cause des droits acquis
2. Limiter les voitures par l'incitation plutôt que par des places de parc payantes
3. Prise en charge envisageable par les entreprises si les places de parc sont économisées (surfaces récupérées)

Abris + arrêts

1. Actuellement : insécurité aux arrêts de bus de la zone industrielle
2. A faire : Couverture des espaces d'attente (à cause de la pluie)
3. Espaces d'attentes à créer en dehors de la chaussée



CRECHE

Intérêts

1. L'intérêt pour la création d'une crèche pour la zone industrielle est réel
2. Les entreprises ne désirent pas créer elles-mêmes leurs crèches
3. La demande irait plutôt vers la création d'une association qui gèrerait une seule crèche pour l'ensemble de la zone
4. Cette dernière serait localisée dans un endroit proche de la zone
5. Propositions dans la zone de Sarinaport ou de l'ancien bâtiment du Crédit Suisse

Besoins

1. Le besoin actuel pour les principales industries se situe aux alentours de 40 places
2. La grandeur optimale serait de 45 places

Prise en charge par l'entreprise

1. Le souhait est la création d'une crèche avec une structure identique à celles existantes actuellement sur le territoire de Villars-sur-Glâne.
2. Les entreprises sont ouvertes à une participation aux coûts.

Pré-étude d'une certification environnementale Travail de diplôme en géographie, Benoît Charrière

Institut de géographie, Département des Géosciences, Université de Fribourg

Extrait

Analyse environnementale

L'analyse environnementale constitue la première étape de la planification du système de management environnemental, le point de départ du processus d'amélioration. Elle consiste à inventorier les problèmes et à identifier le potentiel local. Elle n'a donc pas pour but d'apporter immédiatement des solutions aux problèmes environnementaux, mais de permettre la mise en place ultérieure d'un programme de management environnemental et de préciser la politique environnementale du site¹. Finalement, une analyse environnementale est une photographie à un instant donné et devra être réactualisée dès que nécessaire².

Avant de nous lancer dans notre analyse, arrêtons-nous auparavant sur les exigences de la norme ISO 14001 à ce sujet.

Exigences

L'annexe A.3.1 de la norme ISO 14001 préconise que quatre domaines sont à examiner lors de l'analyse initiale :

- L'identification des **aspects environnementaux** § 4.3.1, l'influence du parc d'activités sur l'environnement (activités, produits et services qui ont une influence sur l'environnement) et les **impacts environnementaux** (modification sur l'environnement qu'entraînent les aspects identifiés) constituent la première étape³. Nous allons donc établir une liste de thématiques environnementales. Questionnaires, entretiens et données techniques vont nous permettre d'établir différentes cartes reflétant l'influence sur l'environnement ainsi que l'urgence à traiter de la thématique.
- Le deuxième point concerne **les exigences légales** § 4.3.2⁴. Il va falloir étudier si les impacts du parc d'activité sont conformes à la loi. Ces textes fixent de manière officielle, pour chaque type d'activités, les conditions d'exploitation qui permettent idéalement la protection de l'environnement. Il est un point que nous estimons indispensable : le maintien de l'information concernant l'évolution des réglementations. Le site www.admin.ch, avec un accès à toutes les lois et ordonnances fédérales, est de ce fait un outil de travail qui permet de suivre l'évolution de la législation. Quant aux exigences autres que légales et réglementaires, les accords passés avec les autorités sont également à prendre en compte.
- Le **point** de vue des parties intéressées, internes ou externes à l'organisme, et concernées par les performances environnementales du parc d'activités ne sont pas à négliger (fournisseurs, clients, travailleurs, riverains, associations, ...). Si nous ne le

¹ Vaute, 2003, p. 64.

² Exigences légales et autres, arrêt ou extension d'une activité, modification des technologies, changement d'organisation, plainte du voisinage, résultats des audits, modification des sources d'énergie, etc. Vaute, 2003, p. 76.

³ Un exemple d'aspect environnemental peut être la fumée que rejette une entreprise dans l'atmosphère et l'impact de la pollution de l'atmosphère ou une gêne pour le voisinage.

⁴ Il s'agit là d'un point sensible de la norme ISO 14001. En effet, qu'en est-il des pays qui ne possèdent pas de législation environnementale, sans parler des pays en voie de développement ? Mais les difficultés inhérentes aux lois environnementales internationales sont à elles seules un sujet de licence à part entière, c'est pourquoi nous nous contentons de dire que la norme stipule qu'un organisme donné doit obéir aux lois environnementales en vigueur dans son pays. Lamprecht, 2003, p. 113.

traitions pas spécifiquement dans ce travail, il est évident qu'il s'agit là d'un élément important dans le fonctionnement d'un parc d'activités.

- Quatrièmement, il va falloir **définir les cibles et objectifs** § 4.3.3 du SME. Le programme environnemental fait cependant partie du chapitre suivant. Finalement, la norme stipule que ces informations doivent être tenues à jour par l'organisme. Il est dans ce sens conseillé de rassembler toutes ces informations dans un « manuel environnement », même si cela n'est pas formellement demandé par la norme.

Les aspects et impacts environnementaux § 4.3.1

Nous disposons maintenant des éléments nécessaires pour effectuer l'évaluation environnementale. Le but est d'analyser les impacts de l'actuelle zone industrielle sur l'environnement. Pour les connaître, nous devons en premier lieu identifier ses aspects environnementaux et, parmi ceux-ci, voir lesquels sont significatifs pour elle. La norme ISO (§ 4.3.1) précise d'ailleurs que « (...) *l'entreprise doit assurer que les aspects relatifs à ces impacts significatifs sont pris en considération pour l'établissement de ses objectifs environnementaux.* ». Elle donne également une définition de ces deux éléments :

- L'*aspect environnemental* concerne un élément d'une activité, d'un produit ou d'un service de l'entreprise pouvant avoir un effet positif ou négatif sur l'environnement.
- L'*impact environnemental* est relatif au changement se produisant dans l'environnement à cause d'un aspect défini⁵.

Nous avons défini quatre domaines d'application concernant l'analyse environnementale de la certification ISO 14001 du parc d'activités de Moncor :

1. Caractéristiques du site

- 1.1 Hydrologie
- 1.2 Géologie, sols et sous-sols, hydrogéologie
- 1.3 Bruit
- 1.4 Air

2. Equipement

- 2.1 Plan d'occupation des sols
- 2.2 Accès
- 2.3 Eau
- 2.4 Energie

3. Paysage et cadre de vie

- 3.1 Activités
- 3.2 Paysage
- 3.3 Services
- 3.4 Mobilité
- 3.5 Déchets
- 3.6 Sécurité
- 3.7 Risques industriels

⁵ Baracchini, 2001, p. 83.

4. Information, communication

4.1 Communication

4.2 Gestion

L'état des lieux a été réalisé à partir d'informations collectées au cours d'entretiens, de questionnaires, de visites sur le terrain et de recueils de documentation aux Services techniques de la commune et au Service de l'environnement du canton de Fribourg.

Un élément déterminant au cours de cette analyse environnementale est de ne pas perdre de vue une approche globale. Nous avons donc décidé d'identifier des aspects environnementaux à l'aide d'une échelle d'importance pour ensuite faire ressortir les forces et faiblesses de notre parc d'activités de Moncor. Cette étude va nous donner une matrice qui va nous permettre d'évaluer l'importance des impacts et de définir une liste d'objectifs appropriés.






Nous allons travailler avec l'outil suivant :

1	CARACTERISTIQUES DU SITE	Note Aucune dégradation n'est observée concernant l'hydrologie
	1.1 Hydrologie	
DIAGNOSTIC		PROPOSITIONS Maintenir le site en l'état actuel
SOURCES Une source traverse la zone d'Ouest en Est (pas de plan disponible)		
NAPPE PHREATIQUE Aucune nappe phréatique présente dans la sous-sol du parc d'activités de Moncor <i>Source: Services des eaux de la commune de Villars-sur-Glâne</i>		
PROTECTION DES EAUX Le parc d'activités de Moncor se situe en zone "B" de protection des eaux (Régions dans lesquelles se trouvent des eaux qui ont une importance secondaire pour l'approvisionnement en eau ou qui sont suffisamment protégées naturellement par des terrains formés de couches peu perméables qui les entourent ou les recouvrent) <i>Source: Carte des secteurs de protection des Eau du canton de Fribourg, 1998, 1:25000</i>		
COURS D'EAU ET RESERVOIRS Aucun cours d'eau ni réservoir ne se trouve sur le territoire du parc d'activités de Moncor <i>Source: Services des eaux de la commune de Villars-sur-Glâne</i>		
TEXTES DE REFERENCE Loi fédérale sur la protection des eaux (LEAU), RS 814.20, 1991 Ord. sur la protection des eau (Oeaux), RS 814.201, 1998-2000 Ord. contre les liquides pouvant altérer les eaux (OPEL), RS 814.202, 1998-200 Ord. sur la dégradabilité des agents de surface des détergents, RS, RS 814.226.227, 1977		CONTACTS Service cantonal de l'environnement (Sen) Services des eaux de la commune de Villars-sur-Glâne
REMARQUES		

Figure 13 : Exemple de fiche utilisée dans l'analyse environnementale du parc d'activités de Moncor.

Cette fiche explicative nous permet d'élaborer un diagnostic pour chaque thématique et de créer une liste de propositions en conséquence. Chaque fois que cela est nécessaire un lien avec la législation est fait et une liste des textes de référence est établie. Finalement les différents contacts sont cités. L'annexe A.3.1 de la norme ISO 14001 précise également qu'une évaluation de la prise en compte des analyses des incidents survenus est nécessaire, ce que nous ferons le cas échéant.

Concernant la définition de la note, la qualité attribuée à chaque thématique, nous avons conçu notre propre méthodologie d'identification:

- | | |
|---|---|
|  | : Excellente, pas d'impact significatif sur l'environnement, aucune mesure à prendre |
|  | : Bonne, pas d'impact significatif sur l'environnement, mesures à prendre à long terme |
|  | : Moyenne, léger impact significatif sur l'environnement, mesures à prendre moyen terme |
|  | : Faible, important impact significatif sur l'environnement, mesure à prendre à court terme |
|  | : Nulle, fort impact significatif sur l'environnement, mesures urgentes à prendre |

Dans la définition des impacts, les notions d'espace et de temps sont primordiales. Ainsi un rejet toxique n'aura pas la même « signification » s'il est contenu dans un périmètre restreint et rapidement contrôlé ou s'il se diffuse durant une longue période et dont l'impact est régional.

Dans un souci de meilleure lecture, nous avons placé les différentes fiches en annexe 5.2.

Arrivés au terme de notre état des lieux, voici les points forts et les points faibles que nous avons recensés :

Points forts

- Hydrologie et sous-sol idéaux
- Aucune pollution de l'air et par le bruit au sein du parc d'activités
- Disponibilités de terrains intéressantes
- Réseau de communications adéquat
- Excellente qualité de l'eau
- Gestion des eaux usées
- Mixité des activités
- Gestion des risques industriels
- Aucun accident industriel
- Insertion du parc d'activités dans l'Agenda 21 Local
- Disponibilité de l'administration
- Dynamique interne lancée
- Volonté politique forte

Points faibles

- Faible possibilité de croissance spatiale pour les entreprises existantes
- Consommation d'eau excessive
- Pas d'utilisation des énergies renouvelables
- Manque d'hôtels et de crèches
- Mobilité
- Aménagement paysager
- Aménagement routier
- Faible communication inter-entreprises
- Pas de gestionnaire du parc d'activités

Objectifs et cibles § 4.3.3

La norme ISO 14001 demande de faire la liste des objectifs et cibles à atteindre dans le cadre d'une amélioration continue au sein d'un organisme. Nous définirons un objectif comme étant un but d'amélioration et une cible comme ce qui contribue à réaliser l'objectif, une exigence de performance environnementale détaillée. La définition et la mise en œuvre de ces objectifs doivent être continuellement actualisées⁶. Il ne faut pas confondre objectifs et exigences, comme s'il s'agissait d'être conforme à la législation, il s'agit là bien d'une exigence intrinsèque de la norme ISO 14001. Mais il est bien clair que les objectifs doivent nécessairement prendre en considération ces exigences légales, de même que les aspects environnementaux significatifs déterminés par l'analyse environnementale⁷.

L'objectif principal du SME est bien entendu une participation concrète au développement durable. D'une manière générale, il est important que les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) soient prises en compte.

La liste de propositions faites durant l'état des lieux ainsi que les éléments énumérés dans les points faibles vont nous servir de base pour établir les objectifs à atteindre. Concernant les cibles, nous ne possédons pas les compétences suffisantes pour les proposer. Il s'agit là d'un travail de professionnels.

CARACTERISTIQUES DU SITE

- O₁ Maintenir la qualité actuelle de l'hydrologie
- O₂ Maintenir la qualité actuelle du sous-sol
- O₃ Améliorer la qualité de l'air
- O₄ Diminuer la pollution du bruit

EQUIPEMENT

- O₅ Améliorer l'occupation spatiale
- O₆ Améliorer le réseau de communications
- O₇ Maintenir la qualité actuelle de l'eau
- O₈ Diminuer la consommation d'eau
- O₉ Améliorer la consommation d'énergie
- O₁₀ Favoriser les énergies alternatives
- O₁₁ Créer un chauffage à distance
- O₁₂ Diminuer la consommation en énergies fossiles

PAYSAGE- CADRE DE VIE

- O₁₃ Maintenir la mixité des activités actuelles
- O₁₄ Valoriser certaines activités (culturelles, habitations et services)
- O₁₅ Améliorer l'aménagement des espaces extérieurs
- O₁₆ Améliorer l'aménagement des parcelles privées
- O₁₇ Valoriser la végétation
- O₁₈ Unifier et améliorer les aménagements routiers
- O₁₉ Améliorer l'ensemble architectural
- O₂₀ Eliminer les friches bâties
- O₂₁ Améliorer la qualité du mobilier urbain
- O₂₂ Améliorer l'éclairage au sein du parc d'activités
- O₂₃ Maintenir la qualité des services proposés
- O₂₄ Améliorer l'offre en services (hôtels, crèche)

⁶ Baracchini, 2001, p. 88.

⁷ Jonquière, 2001, p. 93.

- O₂₅ Améliorer et diminuer le trafic au sein du parc
- O₂₆ Favoriser la mobilité douce
- O₂₇ Améliorer la signalisation
- O₂₈ Optimiser la gestion des déchets
- O₂₉ Envisager une gestion globale de la sécurité
- O₃₀ Maintenir la qualité actuelle de la gestion des risques industriels

COMMUNICATION ET GESTION

- O₃₁ Améliorer la communication entre les entreprises
- O₃₃ Créer une plate-forme d'informations (électronique, conférences, etc.)
- O₃₄ Engager un partenariat avec un autre parc d'activités
- O₃₅ Créer une structure gestionnaire

Programme environnemental

Le but d'une certification environnementale comme ISO 14001 est de garantir que la performance environnementale progresse sans cesse. Pour ce faire, il est nécessaire d'y établir une structure, rôle du programme environnemental. Autrement dit, un tel programme doit permettre d'atteindre les objectifs et les cibles environnementaux établis. Ainsi, pour chaque objectif, il est nécessaire de prévoir :

les personnes responsables

l'attribution des moyens humains, techniques et financiers

le calendrier de réalisation

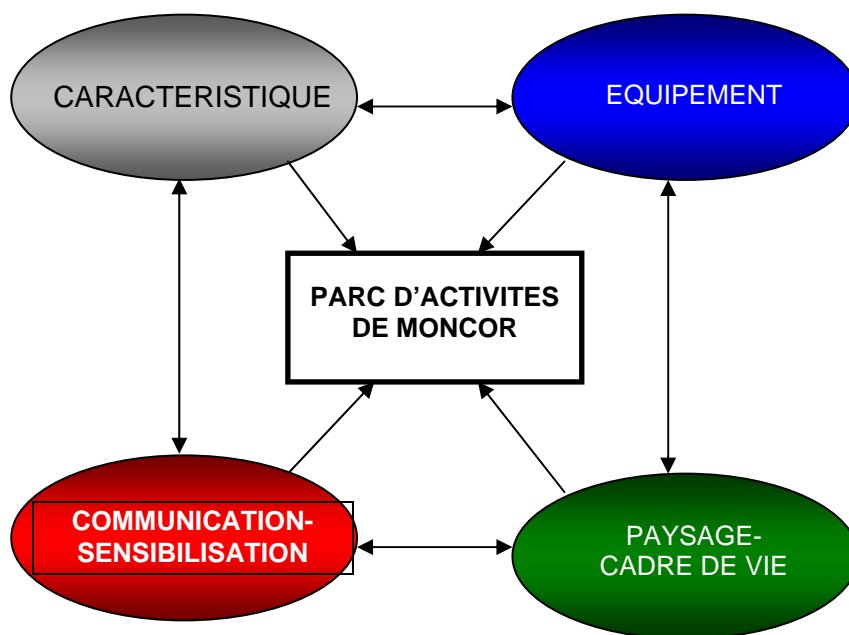


Figure 13: Mise en relation des quatre thématiques de l'analyse environnementale.

Le graphique 1 illustre les interrelations entre les différentes thématiques analysées. Il nous est rapidement apparu qu'une mise en relation des différentes thématiques abordées est nécessaire pour une perception optimale du cas étudié. Comme cela a été constaté dans l'analyse des propositions faites dans le cadre de l'Agenda 21 local, une vue d'ensemble permet d'étudier chaque objet dans son environnement. De même que préférer une seule orientation reviendrait automatiquement à mettre en péril les trois autres thématiques et donc à diminuer la qualité de vie recherchée. A chaque étape les aspects économiques, écologiques et sociaux doivent être pris en compte.

Tous les aspects ne doivent pas forcément être améliorés simultanément, ce qui demanderait trop de moyens, que cela soit en temps et en argent⁸. Ainsi une hiérarchisation de l'importance des thématiques étudiées durant l'analyse environnementale est nécessaire, c'est la raison pour laquelle nous avons utilisé ce système de notes dont voici la synthèse :



Mobilité
Gestion
Paysage



Activité
Eau
Bruit
Air
Plan d'occupation
Déchets



Énergie



Hydrologie
Géologie
Risques industriels



Services
Réseau de communications
Sécurité

En plus des notes que nous avons établies lors de l'analyse environnementale, nous avons jugé nécessaire de prendre en compte les besoins des entrepreneurs présents sur le site de Moncor

A partir de cette étape, nous avons travaillé avec le groupe de travail Economie-Moncor de l'Agenda 21 Local de Villars-sur-Glâne. Ainsi un questionnaire a été envoyé aux 47 entreprises de la place. Il leur a été demandé de noter dix thématiques de 1 (très importante) à 5 (sans importance). Voici les résultats pondérés par le nombre d'employés⁹ - 18 entreprises ont pris la peine de répondre, représentant 2298 places de travail :

1. Transports publics	1.16
2. Parking	1.38
3. Plan de circulation	1.74
4. Crèches	2.10
5. Sécurité	2.30
6. Signalisation	2.31
7. Autres (éclairage, arborisation)	2.54
8. Chauffage à distance	2.96
9. Loisirs	3.43
10. Restaurants	3.57

Il est intéressant de constater que le résultat de ce questionnaire corrobore tout à fait notre analyse environnementale. Ainsi les besoins des entrepreneurs viennent non seulement confirmer notre état des lieux mais constituent un critère supplémentaire dans le choix du programme environnemental.

Suite à ces évaluations, nous avons décidé d'approfondir les thématiques suivantes :

1. Mobilité (plan de circulation, transport publics, parking et signalisation)
2. Paysage

⁸ Baracchini, 2001, p.90.

⁹ Il apparaît normal, que dans une telle étude, une entreprise de plus 500 employés pèse d'avantage qu'une PME.

3. Gestion

Comme nous l'avons déjà précisé, le but de ce chapitre est de donner des pistes de réflexions et non d'établir un programme environnemental définitif.

A. Mobilité

Les problèmes liés aux transports est la thématique qui revient le plus souvent dans le processus participatif d'Agenda 21 local qu'a entrepris la commune. Il ressort de notre analyse qu'il s'agit également du principal enjeu pour le développement du parc d'activités de Moncor. Une politique globale sur l'ensemble du site de Moncor en phase avec l'image de ville-parc que souhaite favoriser Villars-sur-Glâne est une nécessité.

Villars-sur-Glâne fait partie de l'agglomération fribourgeoise, c'est la raison pour laquelle nous allons largement citer le plan général élaboré en 2000 par la CUTAF, dont les objectifs peuvent être résumés de la façon suivante :

- fonctionnement des différents éléments des réseaux routiers et autoroutiers
- gestion du stationnement
- promotion des modes « doux »
- mise en valeur des entrées de ville

Le parc d'activités de Moncor est directement concerné par ces objectifs multimodaux du fait qu'il se trouve tout proche de la sortie Fribourg-Sud (*Garantir des conditions de fluidité optimales aux jonctions autoroutières*) et le long de la route de Moncor, qualifiée d'artère principale (*Assurer une accessibilité multimodale optimale à Fribourg par les artères principales*)¹⁰.

Concernant notre travail, nous avons cité dans l'analyse environnementale une liste d'objectifs à atteindre dont voici ceux qui se rapportent à la problématique de la mobilité :

- O25 Améliorer et diminuer le trafic au sein du parc
- O26 Favoriser la mobilité douce
- O27 Améliorer la signalisation

Ces objectifs sont qualifiés de « multimodaux » du fait qu'ils concernent différents modes de transports, à savoir la voiture, les transports public et la mobilité douce comme le vélos et la marche à pied notamment.

Parallèlement il est ressorti du groupe de travail Economie-Moncor que l'objectif principal en terme de mobilité est :

Alléger et améliorer le trafic à l'intérieur, en entrée et en sortie du parc d'activités de Moncor,

- En élaborant un plan de circulation adéquat
- En réorganisant le parcage
- En améliorant la signalisation
- En facilitant l'accès et l'utilisation des transports publics
- En incitant les personnes à accéder à leur travail à pied, en vélo ou en favorisant le « covoiturage »

On observe donc une synergie des objectifs entre ceux proposés à l'échelle de l'agglomération et les objectifs souhaités au niveau du parc. Ceci nous rappelle une fois

¹⁰ Cf. annexe 5.3

encore que si le projet de parc d'activités de Moncor s'inscrit dans une politique communale, il fait également partie d'un ensemble régional, et ce surtout concernant la mobilité.

Nous avons à ce sujet divisé les propositions en 5 parties distinctes :

- Plan de circulation
- Stationnement
- Signalisation
- Transports publics
- Mobilité douce

Voici le résultat des propositions faites en collaboration avec le groupe Economie-Moncor :

1. Plan de circulation¹¹

Ce qui est ressorti des séances de travail du groupe économie- Moncor :

- Supprimer tous dégagements de la zone « Gottéron-Village » sur la zone industrielle de Moncor.
- Repousser le trafic du parc d'activités le plus près de la ceinture autoroutière afin de ne plus s'engorger dans la route de Moncor et le carrefour de Belle-Croix

PROPOSITIONS Réaménager les flux sur la semi autoroute avec une sortie par-dessus en direction de Givisiez « Centre Brico-loisirs ».

2. Aménager une sortie de la zone industrielle vers Givisiez (sur l'autoroute) et/ou vers Corminboeuf (via la forêt) direction Payerne en prolongeant la route de Chandolan vers le sud.
3. Aménager une sortie en sous-sol vers Fribourg au niveau du carrefour « route de Chandolan - route de Moncor ».
4. Elargir la route du Petit-Moncor pour faciliter les croisements et les déchargements des camions.

Partenaires

Commune
CUTAF

2. Parcage¹²

1. Véhicules légers

Le but est d'une part de diminuer le nombre de véhicules au sein du parc d'activités et d'autre part de maintenir une surface de réserve suffisante pour les entreprises (sur des parcelles déjà construites ou non).

PROPOSITIONS

5. Construction d'un silo à voitures (parking payant) = angle carrefour de Belle-Croix avec passerelle piétons pour atteindre la zone industrielle
6. Construction d'un silo à voitures (parking payant) = zone ferme « Sahli » avec passerelle pour piétons entre Villars-Vert et la zone industrielle
7. Supprimer le parcage sur le domaine public (exception pour camions et remorques - voir ci-après)
8. Prévoir des endroits avec abris pour le parcage des vélos

9. Partenaires :

Commune de Villars-sur-Glâne

¹¹ Cf Annexe 5.7

¹² cf. annexe 5.8

CUTAF

2. Camions

Nous avons vu lors de l'analyse environnementale que le parcage des poids lourds pose un problème au sein du parc d'activités de Moncor : aucune place publique ni aménagement particulier ne sont présents.

PROPOSITIONS

10. Deux place de parc pour remorques = Route de Chandolan (en face du CTC). A prévoir d'autres emplacements dans la commune.
10. Deux places de parc pour camions, avec douche-WC (parcage de nuit) = Route du Petit-Moncor 1. A prévoir d'autres emplacements dans la commune.

Partenaire :

Commune de Villars-sur-Glâne

3. Signalisation

La signalisation actuelle, tant à l'échelle du parc qu'au niveau des entreprises est plus qu'aléatoire, une amélioration est donc nécessaire.

PROPOSITIONS

1. Revoir toute la signalisation de la zone avec panneaux de renseignements aux entrées de la zone industrielle (panneau « synoptique »).
2. Revoir toute la signalisation des entreprises se trouvant dans la zone industrielle de Moncor.
3. Mise en place d'une signalisation homogène pour toute la zone.

Partenaires

Commune de Villars-sur-Glâne

Entreprises du parc d'activités

4. Transports Publics

Afin de favoriser l'utilisation des transports publics, une amélioration doit se faire au niveau des horaires et des circuits actuellement disponibles. Le troisième point que nous allons développer concerne l'aménagement des arrêts de bus.

1. Horaires souhaités et cadences

PROPOSITIONS

1. Cadences soutenues entre :

- 06h00 et 09h00
- 11h00 et 13h30
- 16h00 et 18h00

2. Cadence plus faible (1 bus par heure) entre ces horaires (Actuellement : bus vides entre 8h30 et 11h00 et 14h00 et 16h00).

Pour pouvoir obtenir une telle qualité, il va être nécessaire de contacter directement la CUTAF afin de savoir quel est le taux d'occupation nécessaire pour créer un bus supplémentaire ou spécial (nombre d'abonnements supplémentaires, par exemple).

2. Circuits

L'actuel système prôné par la CUTAF est un système appelé radial qui fonctionne autour d'un point central, à savoir la gare CFF de Fribourg. Il va sans dire que ce système désavantage les régions périphériques comme le site de Moncor.

PROPOSITIONS :

1) Améliorer l'offre actuelle d'accès à la zone industrielle par les transports publics ou en créant de nouvelles lignes¹³ :

- Jura (Minigolf) - Moncor (par semi-autoroute ou par le Guintzet)
- Marly - Daillettes - Cormanon-Est – Moncor
- Gare de Villars-sur-Glâne - Cormanon-Est – Moncor
- Corminboeuf - Belfaux – Moncor
-

La ligne *Jura-Moncor* fait partie du développement du réseau collectif élaboré par la CUTAF et viendrait prolonger la ligne actuelle allant à Marly ; *Les Portes de Fribourg- Villars-Sud* deviendrait par conséquent une nouvelle ligne, de même que la liaison entre la gare de Villars-sur-Glâne et Moncor qui viendrait prolonger la ligne actuelle *les Dailles*.

2) Prise en charge par les entreprises :

Une amélioration de l'offre ne sera probablement pas suffisante pour inciter les collaborateurs à utiliser d'avantage les transports publics, c'est pourquoi les entreprises du site de Moncor proposent les mesures suivantes :

- Places de parc payantes, à notre avis la seule façon de réellement influencer les collaborateurs, mais difficile à mettre en oeuvre en raison des droits acquis des collaborateurs.
- Limiter les voitures par l'incitation plutôt que par des places de parc payantes (abonnements réduits, etc.).
- Prise en charge envisageable par les entreprises si les places de parc sont économisées (surfaces récupérées).

Abris et arrêts

Actuellement les arrêts de bus au sein du parc d'activités sont insécurisés.

PROPOSTIONS :

- Couverture des espaces d'attente
- Sécurisation des espaces d'attente (positionnement en dehors de la chaussée)
- Création d'un arrêt central, au carrefour Petit-Moncor/ Chandolan et suppression des 5 autres arrêts¹⁴.

En conclusion, il est important de spécifier que la CUTAF a mis sur pied une liste des mesures concernant la problématique des transports¹⁵ ainsi qu'un planning de mise en oeuvre et une estimation des coûts sur le très court terme et le court-moyen terme¹⁶. Ces données sont indispensables dans l'optique de l'élaboration du programme environnemental définitif.

Mobilité douce

Il est ressorti de notre analyse environnementale qu'un effort particulier doit être fait dans le sens de la mobilité douce. Le problème principal réside dans la sécurité offerte aux utilisateurs de ce type de mobilité. Les améliorations sont à apporter à la fois au niveau de l'accès au parc d'activités et à l'intérieur de celui-ci.

¹³ Cf. annexe 5.4

¹⁴ cf. Annexe 5.8.

¹⁵ cf. Annexe 5.4.

¹⁶ cf. Annexe 5.5.

PROPOSITIONS :

- Création d'une passerelle reliant le site de Moncor au quartier de Villars-Vert (vélos et piétons), au cas où le projet d'urbanisation du giratoire de Belle-Croix ne voyait pas le jour.
- Mise en réseau des axes piétonniers du parc d'activités avec le réseau communal.
- Création d'une véritable piste cyclable au niveau de la route de Moncor.
- Aménagement cohérent de trottoirs sur l'ensemble du parc d'activités.
- Création de cheminements piétonniers, indépendants des axes de circulation routière (entre les parcelles, etc.).

B. Aménagement extérieur¹⁷

Nous avons vu lors de l'analyse environnementale que le paysage du parc d'activités de Moncor nécessite un concept qui fasse ressortir une image claire et attractive. C'est-à-dire qu'il s'agit de rendre d'une part l'aménagement extérieur plus convivial pour les personnes qui travaillent au sein du parc mais également pour les clients et les visiteurs qui s'y rendent. Il va sans dire que les propositions touchant à la mobilité ont un lien étroit avec le paysage du parc d'activités de Moncor. La mise en relation des différentes thématiques est une des conditions nécessaires à la qualité désirée du parc

Nous avons travaillé à partir des objectifs suivants :

- O₁₅ Améliorer l'aménagement des espaces extérieurs
- O₁₆ Améliorer l'aménagement des parcelles privées
- O₁₇ Valoriser de la végétation
- O₁₈ Unifier et améliorer les aménagements routiers
- O₁₉ Améliorer l'ensemble architectural
- O₂₀ Eliminer les friches bâties
- O₂₁ Améliorer la qualité du mobilier urbain
- O₂₂ Améliorer l'éclairage au sein du parc d'activités

Le site de Moncor est amené à jouer un rôle important dans l'image de la commune par sa fonction de place économique. Il participe ainsi au paysage cohérent « désiré » par Villars-sur-Glâne et s'inscrit parfaitement dans la politique communale de ces dernières années qui porte une attention toute particulière aux aménagements paysagers. Les projets de la Dort-Verte et de parcs communaux en sont les meilleurs exemples.

Aux vues des éléments ressortis et des objectifs fixés lors de l'analyse environnementale, nous proposons un concept paysager qui comprend :

- La création d'une place centrale qui vient compléter le projet de places imaginé par la commune. Villars-sur-Glâne n'a pas la structure d'un village traditionnel, construit autour de son centre historique. L'élaboration d'une telle place permettrait au site de Moncor de participer de manière cohérente au paysage de la commune. Cette place serait à la fois le lieu de rencontre du parc (avec un mobilier urbain en conséquence, arrêt de bus, éventuellement un point d'eau, etc.) et un endroit de détente.
- L'arborisation des axes routiers est à notre avis un élément à mettre en avant dans le concept paysager du site de Moncor. Ainsi les entrées actuelles que sont la route de Chandolan et la route du Petit-Moncor donneraient une image forte et accueillante du parc.
- L'aménagement de la route des Biches en espace de rencontre viendrait compléter la place centrale citée ci-dessus.

¹⁷ cf. Annexe 5.8

AGENDA 21



- L'aménagement urbain du giratoire de Belle-Croix, qui est actuellement en cours d'étude, constituerait la véritable porte d'entrée de Villars-sur-Glâne et par conséquent du parc d'activités de Moncor.
- L'aménagement du futur « méga-projet » de la parcelle de Bertigny en harmonie avec le paysage du parc d'activités.
- L'utilisation d'un mobilier urbain simple et cohérent au sein de tout le parc d'activités.
- L'aménagement cohérent des parcelles privatives.

Cette mosaïque de projet permettrait au site de Moncor de défendre une image qui corresponde aux attentes des industriels et à la conception paysagère de la Commune.

Partenaires:

Commune de Villars-sur-Glâne

Entreprises

AGENDA 21



GTM Quartier social

Projets présentés:

QRC-1 Avec mes potes à midi

QRC-2 Espace 2V Villars-Vert



<p>Titre du projet</p> <p>QRC-1: « À MIDI AVEC MES POTES »</p>	<p>GTM :</p> <p>Quartier rencontre social</p>
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Toute la commune, 3 écoles</p>
<p>Description du projet</p> <p>Permettre aux enfants scolarisés des 3 écoles de manger un repas chaud à midi, du lundi au vendredi Assurer une prise en charge éducative Favoriser une bonne hygiène alimentaire et sensibiliser les enfants à l'aspect convivial du repas de midi Augmenter l'attractivité de la commune pour les familles</p> <p>Projet communal depuis la rentrée 2005: repas de midi pour les enfants de Cormanon et des Rochettes servi au foyer St. Camille (lu, ma, je, ve).</p> <p>Propositions: Etendre l'offre de cantine à Villars-Vert - créer groupe de travail Créer un fond de solidarité Ouverture de l'AES pendant les vacances scolaire</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne</p>
	<p>Partenaires impliqués</p> <p>AES, Association des parents d'élèves, Fourchette verte, paroisse, institutions</p>
	<p>Financement</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne Participation des parents Programme d'emplois temporaires pour chômeurs Créer un fonds de solidarité</p>
<p>Développement durable</p> <p>x Social x Economie o Environnement</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p>	<p>Remarques</p> <p>Offre existant depuis la rentrée 05: repas de midi pour enfants de Cormanon et Rochettes</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	
<p>Groupe de travail / Personnes</p> <p>Sophie Ortner, Elise Guillaume, Roseline Andina, Neuza Wuillemin</p>	

Rapport du groupe de travail:

1. Contexte

Lors du premier forum de l'agenda 21 local (A21L) de la commune de Villars-sur-Glâne, la proposition d'un accueil de midi pour les élèves scolarisés dans les trois établissements a été largement plébiscitée (cf. document: Analyse du processus participatif. Ateliers de réflexion. Propositions regroupées par thématiques). C'est pourquoi le GTM Quartiers/Social a décidé de développer cette idée en priorité. Ce projet a l'avantage d'être très concret et de s'inscrire dans un cadre existant, celui des accueils extrascolaires (AES), mis en place par la commune au cours de ces dernières années. La structure existante permet d'accueillir les enfants des écoles enfantines et primaires communales, avant le début de la classe, durant les demi-jours de congé et après la classe. Les parents doivent cependant recourir à une autre solution pour la pause de midi, avec les conséquences qui en découlent (difficulté de trouver une famille d'accueil, stress pour les enfants qui doivent jongler avec plusieurs modes de garde, enfants restant seuls pour le repas de midi,...). Il est d'ailleurs paradoxal d'avoir un AES très bien structuré, mais de n'avoir aucune possibilité pour midi. Ce seul constat suffirait à justifier le projet "A midi avec mes potes". Plusieurs études relèvent les avantages des systèmes de garde extrascolaire, leur utilité n'est aujourd'hui plus contesté (cf. document: Les AES dans le canton de Fribourg. Chap.2.2).

Le présent projet a connu un déroulement tumultueux, puisque au printemps 2005, la commune a créé une commission chargée de mettre sur pied un AES à midi. En mai déjà, décision était prise d'ouvrir cet AES à l'automne 2006. Le GTM Quartiers-Social a toutefois décidé de ne pas abandonner à ce stade, estimant qu'il est toujours possible d'apporter une contribution.

Dans ce document, nous nous sommes efforcés de prendre en compte la situation à l'automne 2005, de mentionner les alternatives qui n'ont pas été retenues, mais qui ne devraient pas être exclues définitivement et d'avoir une certaine vision d'avenir.

2. Objectifs:

- permettre aux enfants scolarisés dans les trois écoles de la commune de manger un repas chaud à midi, du lundi au vendredi
- assurer une prise en charge éducative des enfants durant la pause de midi
- favoriser une bonne hygiène alimentaire et sensibiliser les enfants à l'aspect convivial du repas de midi, même s'il doit être pris hors du cadre familial.
- augmenter l'attractivité de la commune pour les familles dont les deux parents travaillent et pour les entreprises, créatrices d'emplois.

3. Description du projet:

Etape 1: discussions au sein du sous-groupe de travail quant aux grandes lignes de cet accueil de midi, recherches d'informations auprès d'interlocuteurs divers (littérature sur l'accueil extra-familial, projets similaires en place dans d'autres communes, cadre légal, cadre financier, expériences relatives aux AES de Villars-sur-Glâne et d'ailleurs, etc.). Analyse de la situation et argumentaire en faveur du projet (annexe 1)

Etape 2: élaboration d'un avant-projet et vérification de sa justification dans le cadre d'un agenda 21 local. Présentation à tous les participants du GTM Quartier/social pour échange d'idées. Présentation au forum de décembre 2004.

Etape 3: élaboration d'un questionnaire (annexe 2) afin d'estimer les besoins d'une telle structure. Concept pour la diffusion du questionnaire (à quel moment, à qui, traductions,

mode de distribution, retours,...). Contact avec les autorités communales afin de leur soumettre le projet de sondage, si nécessaire de l'affiner, et de leur demander l'autorisation de le diffuser.

Etape 4: analyse des résultats et élaboration d'un projet de détail en fonction de la demande présumée. Etablissement du budget, partant de celui de l'AES existant, recherche d'un financement par des tiers (institutions, subventions de la Confédération, entreprises...).

Comme nous l'avons évoqué en introduction, le lancement d'un projet similaire par les autorités communales a "court-circuité" notre travail au cours de la 3^{ème} étape. Une représentante du GTM Quartiers-Social a été intégrée à la commission communale en charge de ce projet, nous avons pu ainsi partager nos réflexions. Toutes nos propositions n'ont pas été retenues, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne seront pas reprises un jour. Il n'est pas inutile de rappeler certaines de nos réflexions.

4. Travaux et réflexions issus du sous-groupe de travail dans les étapes 1 et 2:

Quelques remarques méritent d'être évoquées, par rapport à des choix, des écueils à éviter, des risques liés à un tel projet. En voici une liste non exhaustive, qui doit aider à la réflexion:

4.1. Questionnaire d'évaluation des besoins:

- le message doit passer dans chaque famille concernée, le questionnaire doit donc être des plus limpides, ce qui est loin d'être simple à réaliser
- idéalement: traduction dans les langues des principales communautés linguistiques
- préciser qu'il s'agit d'un sondage et non d'une inscription, but du sondage: évaluer les besoins pour affiner le projet
- ne pas oublier les enfants qui devraient entrer à l'école enfantine, lors de l'ouverture de l'accueil de midi
- ne pas lancer le sondage en début d'année scolaire, alors que chacun a déjà trouvé une solution au repas de midi des enfants, mais à une période où les parents peuvent encore décider d'un éventuel changement de formule.

4.2. Forme de l'AES de midi:

- l'accueil de midi doit être intégré à la structure de l'AES en place dans la commune. Eviter absolument de compliquer la gestion administrative et le fonctionnement de la structure.
- les AES de la ville de Fribourg représentent le modèle le plus proche des besoins de la commune de Villars-sur-Glâne. Une cantine reposant sur un engagement bénévole n'est pas envisageable pour une commune de la taille de VsG.
- Etudier sérieusement la possibilité d'une inscription irrégulière, pour autant que la profession des parents le justifie et que le nombre de places disponibles le permette.

4.3. Repas:

- premiers contacts avec les établissements qui par leur proximité géographique, seraient susceptibles d'accueillir les enfants à midi (annexe 3)
- Contacts avec des services de livraison de repas afin de connaître différentes possibilités et leur prix (Scolarest, Mensa uni Miséricorde, voir annexe 3)
- Le choix définitif du système sera déterminé par le nombre d'enfants intéressés et les coûts des différentes possibilités. Les deux variantes présentent des avantages et des inconvénients:

4.3.1. Repas pris dans un établissement extérieur:

1. Un trajet à pied, d'une distance raisonnable est plutôt positif (mouvement, détente, air frais)

2. On partage le moment du repas avec d'autres personnes (âgées, handicapées...), respect mutuel, échanges sociaux (aspect éducatif)
3. Les animatrices n'ont aucun souci logistique
4. mais cadre plus rigide, ce sont les enfants qui s'adaptent au lieu d'accueil et non l'inverse

4.3.2. Repas pris dans les lieux de l'AES actuel:

1. un seul et même endroit pour les enfants, surtout un avantage pour les plus petits
2. facilité à gérer un nombre d'enfants variables (la plupart des services traiteur acceptent les commandes jusqu'au matin même)
3. possibilité de recréer un climat familial, avec une participation des enfants à certaines tâches
4. mais demande une certaine logistique et une organisation très précise. Tous les locaux des AES ne s'y prêtent pas forcément.

4.4. Finances:

- le coût d'un tel projet, resp. la part qui serait à la charge de la commune, constitue le principal argument d'éventuels détracteurs. Il est donc important de consacrer des efforts particuliers à la recherche d'un financement alternatif
- Création de programmes d'emplois temporaires pour des chômeurs. Ceci apporterait un soutien aux professionnelles de l'AES dans l'accompagnement des enfants.
- Trouver une solution afin que le coût ne soit pas dissuasif pour les familles à bas revenus. Créer un fonds pour pouvoir répondre à des demandes d'aide financière dans des cas particuliers.

5. Le projet communal:

Dès la rentrée 2005, l'AES étendra son offre. Les enfants de l'école enfantine à la 6^{ème} année pourront être pris en charge les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30. Un repas leur sera servi au foyer Ste Camille. Les enfants s'y rendent à pied, sous la responsabilité des animatrices. Cette possibilité ne s'adresse cependant qu'aux enfants des écoles de Cormanon et des Rochettes, les résultats du sondage n'ayant pas démontré un besoin parmi les familles de Villars-Vert. Le nombre d'enfants intéressés pour le mercredi n'a pas permis d'envisager une ouverture ce jour-là.

6. Aspects à développer à court et moyen terme:

La situation actuelle ne peut pas être considérée comme définitive. C'est une étape importante dans la mise sur pied d'une réelle structure d'accueil extra-familiale et les efforts consentis par la commune sont à souligner. Les propositions ci-dessous devraient permettre d'affiner le projet, selon les vœux émis par les participants lors du premier forum de l'A21L, mais aussi suite aux discussions nourries du GTM Quartiers-Social.

6.1. Villars-Vert

Le faible taux de réponses positives données par les familles du quartier de Villars-Vert peut avoir plusieurs causes:

- les mères de familles allophones n'exercent pas forcément une activité professionnelle à l'extérieur du domicile, en raison de leur difficulté d'intégration (langue)
- les familles recourent plus facilement au système D pour la garde des enfants (voisins, famille élargie...)
- les parents n'ont pas compris le questionnaire qui leur a été envoyé et/ou l'ont considéré comme une inscription définitive
- l'aspect financier pose problème

Si aucune de ces raisons ne peut être exclue, il est difficile d'évaluer précisément les besoins dans ce quartier. Il est pourtant certain qu'un besoin existe et les raisons d'offrir un AES à midi dans ce quartier sont nombreuses:

- équité entre les différents quartiers, les différentes écoles
- les placements dits "sauvages" qui ont cours ne sont pas toujours heureux, offrir une alternative constitue un moyen de prévenir d'éventuels problèmes
- certains enfants sont seuls à midi, sous prétexte qu'ils sont assez grands pour se débrouiller. Il ne s'agit pas seulement de se débrouiller, mais d'offrir un cadre favorable à l'épanouissement tant physique qu'affectif de nos enfants (cf contact avec Association mamans de jour de la Sarine)

Pour ces différentes raisons, il nous semble impératif d'envisager sans tarder la possibilité d'étendre l'offre de cantine à Villars-Vert. La forme choisie sera sans doute différente de celle proposée au foyer Ste-Camille. Pour cela, il serait judicieux de créer un groupe de travail de personnes disposées à s'investir pour trouver une solution adaptée à la situation de Villars-Vert. Ce groupe de travail pourrait être composé de représentants de la commune, de l'association de parents d'élèves, de l'association de quartier de Villars-Vert, de la personne responsable de l'accueil des migrants, d'une personne de l'A21L, de la personne responsable de l'AES de Villars-Vert.

6.2. Création d'un fonds de solidarité

Le règlement des AES stipule que l'aspect financier ne devrait pas être un frein à l'inscription d'un enfant. Les tarifs, calculés en fonction du revenu des parents, sont très raisonnables et la commune prend à sa charge une importante part des coûts réels. Toutefois il est évident que dans certaines situations familiales (monoparentales, working poors, familles nombreuses...) même le tarif le plus bas constitue une lourde charge. Des arrangements sont possibles, mais en principe, à la charge de la commune. Il pourrait être intéressant de faire une recherche de fonds spécialement dans le but de créer un fonds destinés aux familles à bas revenus, afin de leur permettre l'accès aux AES. Cette aide pourrait être ponctuelle ou régulière, mais ne serait pas remboursable. L'idée n'a pas été approfondie par le GTM, mais pourrait l'être par un éventuel groupe de travail qui se pencherait sur l'AES de Villars-Vert.

6.3. Ouverture des AES durant les vacances scolaires

L'extension de l'ouverture de l'AES aux vacances scolaires a été demandée à plusieurs reprises lors du premier forum. Il est clair qu'il sera impossible de combler la différence entre les 14 semaines de vacances scolaires et les 4 semaines accordées dans le monde professionnel. L'ouverture alternée d'une des structures durant certaines semaines de vacances contribuerait grandement à soulager les parents dans la recherche de solutions

La plupart des enfants fréquentent l'AES à temps partiel, des solutions pour un placement pour un, deux ou trois jours ne sont pas toujours faciles à trouver. Les parents n'ont pas forcément envie "d'envoyer" leurs enfants en camp une semaine entière, alors qu'ils n'auraient besoin que de deux jours., ou que l'un des deux ne travaille que le matin par exemple.

7. Conclusion

Nous nous réjouissons que ce projet d'accueil à midi se soit concrétisé aussi rapidement, au moins en partie. Nous tenons à remercier nos autorités communales pour leur engagement dans ce sens. Nous espérons que le présent document puisse servir à affiner la structure mise en place et que nos réflexions seront utiles aux responsables de la bonne marche de ces AES, tout projet de ce type étant appelé à évoluer dans le temps.

Groupe de Travail Mixte - «Quartier-Social»

Le sous-groupe responsable du projet : « À midi avec mes potes »

Sophie Ortner

Elise Guillaume

Neuza Wullemein

Roseline Andina

Villars-sur-Glâne, 21 septembre 2005

Annexes:

Annexe 1: argumentaire en faveur de l'ouverture d'un accueil à midi

Annexe 2: projet de questionnaire d'évaluation des besoins (sondage)

Annexe 3: liste des personnes et établissements contactés dans le cadre du projet

Annexe 4: références

Annexe 1: argumentaire

LA SITUATION ACTUELLE

Dans un article paru le 11 février 2005, « La Liberté » relève que dans le Canton de Fribourg deux communes sont pionnières en matière d'accueil extrascolaire (AES), Fribourg dès 1992 et Villars-sur-Glâne, qui a ouvert sa première structure en 1989.

Et c'est vrai que, comparée à d'autres communes fribourgeoises, Villars-sur-Glâne dispose actuellement d'une offre relativement étendue en matière d'accueil extrascolaire (*1). Ceci, toutefois, ne doit pas être une raison pour ne pas progresser et continuer à jouer les « pionniers » notamment en créant l'un des derniers maillons manquants de la chaîne, à savoir un accueil de midi pour les enfants fréquentant l'école infantine et primaire.

(*1) La situation actuelle de l'accueil extrascolaire (AES) à Villars-sur-Glâne :

- **places /bénéficiaires** : 56 enfants fréquentant l'école infantine et primaire (priorité : enfants dont les deux parents travaillent ou qui sont issus de famille monoparentale)

- **structures** : 3 structures, l'une dans l'école même et deux hors d'école (distance : à 100 et 200 m); à savoir à Villars-Vert (Nouveau bâtiment scolaire -> bientôt au nouveau Pavillon de l'AES à la parcelle «Borghini »), à Cormanon (Maison des jeunes) et aux Rochettes (Rue des Platanes).

- **personnel** : 6 ou 7 animatrices, employées par la Commune. Elles ont suivi une formation spécifique à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), centre de formation d'éducateurs spécialisés à Givisiez (la formation de collaboratrice en accueil scolaire existe depuis 2002). Collaboration et participation éventuelle aux activités de « Villars Animation » possible.

- **horaires/«unités»**: 6h45 - 8h15 (primaire) ou 6h45 – 8h45 (infantine) et après l'école de 16h - 18h (arrangement possible pour les enfants fréquentant le service des devoirs surveillés). Lors de l'alternance (mardi et jeudi matin) et le mercredi matin les horaires/unités suivantes sont également couvertes: 8h15-11h30 (primaire) ou 8h45-11h30 (infantine). Mercredi après-midi : 13h45-16h. Cette offre, valable pour les jours d'école (du lundi au vendredi), n'est pas accessible pendant les vacances scolaires.

- **petit déjeuner/goûter** : L'unité du début matinée ne comprend pas le petit déjeuner. Néanmoins, les enfants arrivant très tôt ont la possibilité d'y manger leur propre petit déjeuner. Le goûter est compris dans l'unité d'accueil de 16h à 18h.

- **financement**: participation des parents selon salaire mensuel brut (déficit comblé par la Commune).

- **tarif** : le prix par « unité » varie selon le salaire mensuel brut des parents d'un minimum de Fr. 2,50 (jusqu'à Fr. 3'000.-) à un maximum de Fr. 10,00 (plus de Fr. 15'001.-). 2ème enfant (80% du tarif) et 3ème enfant (50% du tarif)

(Sources : Bulletin Communal N°379- Rentrée scolaire 2004/2005 et « Etude sur l'accueil extrascolaire en Suisse Romande » du 13 juillet 2004 In: <http://www.tagesschulen.ch/PDF/Etuderomande.pdf>)

Dans notre Commune comme dans le reste du Pays, il y a nombre de parents, voire encore de mères ou de pères - devant parfois élever seuls leur(s) enfant(s) - qui tous les jours se trouvent confrontés au même dilemme:

Comment jongler entre une activité professionnelle contraignante **(*2)** et des horaires d'école, parfois aussi variés que farfelus, imposés à leurs enfants pendant la période de l'école infantine et primaire en l'absence d'une structure d'accueil extrascolaire offrant une possibilité de restauration durant la pause de midi couplée à une vraie prise en charge de leurs enfants ? **(*3)**

(*2) La société évolue:

En ce début de 21^{ème} siècle dans notre Pays (aussi) l'économie, la société et les mœurs évoluent rapidement conduisant plusieurs parents à travailler les deux (que ce soit à 100%, à temps partiel voire même à la demande). Si pour certains parents cela est le fruit d'un libre choix, pour d'autres (les «gagne-petit», les «working poor's» ou les parents seuls ayant à charge un ou plusieurs enfants) il s'agit le plus souvent d'une contrainte financière. Le système scolaire devrait, par conséquent, permettre sans limitation la coexistence de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Or, la Suisse semble être l'un des le pays où il est le plus difficile de trouver des arrangements à ce niveau puisque avec le système scolaire en place, il est presque impossible pour des parents d'organiser la famille, la profession et la garde des enfants selon un modèle paritaire et les souhaits personnelles. Le système scolaire se base encore sur une image très traditionnelle de la famille: une personne qui entretient la famille (en général l'homme) et une personne qui éduque (en générale la femme).

Dans cette optique la problématique de l'accueil de midi n'est de loin pas anodine puisque dans notre pays, la pause de midi semble être à ce point «sacrée» qu'on oublie combien elle est en décalage avec la réalité sociale. Il s'agit bien là d'un phénomène culturel auquel nous nous heurtons, qui est ancré dans les mentalités depuis des générations et qui ne tient que peu compte de l'évolution des mœurs. Elle ne permet même pas aux femmes de travailler à mi-temps, le matin par exemple.

Si le repas de midi était pris à l'école et l'heure de rentrée à la maison serait fixée en début d'après-midi, il est certain que beaucoup de femmes et d'hommes pourraient s'arranger pour ne travailler que le matin à mi-temps, voire à $\frac{3}{4}$ de temps, disposant ainsi de l'après-midi pour leur famille et, surtout leurs enfants.

(*3) Un vrai encadrement de midi :

Le problème de la nourriture proprement dite, n'est en effet que l'un des aspects. L'autre consiste à trouver une occupation intelligente et profitable pour le reste de cette pause qui, à défaut d'un horaire continu, résulte souvent «interminable» (près d'une heure et demi) et se réduit le plus souvent à «meubler» le temps tant bien que mal.

UN BESOIN RÉEL

À Villars-sur-Glâne le besoin d'un tel accueil de midi se fait de plus en plus pressant. Ce n'est, en effet, pas la première fois que ce besoin s'en fait ressentir, preuve en est qu'en 2001 la Commune a procédé à un sondage auprès de la population (*4).

(*4) Un sondage «contesté» :

La forme et les résultats du sondage - qui tendait à démontrer l'absence d'un réel besoin - ont été partiellement contestés par l'Association des parents d'élèves de Villars-sur-Glâne (APEV) et par un certain nombre de parents qui déclaraient que si l'enquête de 2001 n'a pas apporté les résultats escomptés, cela était probablement lié à un malentendu et une mauvaise compréhension des questions s'y rapportant, les parents étant dans l'attente d'un service structuré et adapté alors que le questionnaire semblait tendre vers des solutions auxquelles ils avaient déjà recours au quotidien.

(Source: lettre du 2.11.2004 des parents des élèves des Rochettes au Dicastère de l'instruction publique de Villars-sur-Glâne)

La demande d'un accueil de midi est également revenue sur le tapis au début 2004, lors des «Ateliers de réflexion» organisés dans chaque quartier dans le cadre de l'Agenda 21 local (*5). Une demande qui a été traitée par un sous-groupe du GTM-QS dans le cadre du présent projet de l'A21L.

(*5) Un besoin réel :

Il est à noter que parmi toutes les propositions avancées dans le cadre desdits ateliers celle concernant l'accueil et possibilité de repas a remporté un franc succès, puisqu'elle a reçu 25 points occupant de cette manière la 2ème place. À noter également qu'une ultérieure proposition visant à élargir l'offre de l'accueil extrascolaire (AES) et des repas de midi à la période des vacances scolaires, notamment à travers «une rotation des trois structures d'accueil déjà existantes afin d'éviter qu'elles soient toutes fermées à la même période», a également obtenu un certain succès (14 + 9 points).

Enfin, une requête pour un accueil de midi structuré appuyé par une pétition (93 signatures) a été transmise à la fin 2004/début 2005 au Dicastère de l'instruction publique avec copie au Conseil communal par des parents d'élèves fréquentant l'école des Rochettes.

LES ARGUMENTS

Les arguments favorables à l'accueil de midi ne manquent pas car tout le monde reconnaît que c'est là une nécessité (*6). Ce d'autant plus que de telles structures existent déjà ailleurs dans le Canton de Fribourg et en Suisse, alors que dans différents pays d'Europe elles font déjà partie depuis longtemps du tissu social.

(*6) Les arguments favorables :

- 1) besoin réel et pressant (demandes répétées)
- 2) les structures (AES) existent déjà, il suffit de les développer
- 3) égalité de chances pour tous les enfants quelle que soit leur origine et le revenu de leurs parents
- 4) accentuation du rôle socialisant et intégrant de l'AES qui permet à des enfants de

différentes couches sociales et cultures (*) de partager de manière conviviale un repas et des activités en compagnie d'autres enfants, et d'éviter que de jeunes enfants se retrouvent seuls à midi ayant comme seul interlocuteur des «baby-sitters électroniques» tels la TV.

5) évolution vers un concept éducatif intégrant les repas de midi, l'accueil du matin ou de l'après-midi, soutien pour les devoirs et l'organisation de loisirs (animation, sport, arts et culture)

6) promotion de la santé et de l'hygiène alimentaire des enfants par des repas équilibrés (et assurés)

7) soutien aux familles monoparentales et aux "working poor's" notamment en allant à l'encontre de leurs besoins, voire création de places de travail et éventuelle implication des chômeurs dans l'AES

8) création de meilleures conditions-cadres pour les enfants et les familles dans l'optique d'une vraie politique globale de la famille au niveau communal

9) possibilité pour les parents de pouvoir décider librement de l'organisation des activités professionnelles et de la garde des enfants

10) promotion socioprofessionnelle de la femme: pour que les mères puissent exercer une activité professionnelle suivie si elles le désirent

11) augmentation de l'attractivité de la Commune (un argument de plus pour les entreprises et les professionnels désirant s'installer voire travailler dans la Commune ou l'agglomération fribourgeoise!)

(*) outre la richesse provenant du mélange des cultures, on a souvent constaté de gros progrès en français d'enfants de langue étrangère qui fréquentent les accueils. (Source : http://www.swissup.com/art_content.cfm?upid=FR1376 du 19.1.2005)

Aux personnes opposées à l'accueil de midi ou à un accueil extrascolaire complet que ce soit pour des motifs ayant trait au coûts non indifférents générés par ces structures voire encore sur la base de préjugés (*7) il peut être répondu que l'économie et la société ne cessent d'évoluer et qu'il faut de ce fait adapter les structures souvent déjà existantes afin de créer de meilleures conditions-cadres pour les enfants et les familles. Ce n'est - en définitive - qu'une question de volonté.

(*7) Les préjugés :

Parmi les préjugés les plus tenaces il y a celui de considérer les parents qui laissent leurs enfants à la crèche comme des parents dénaturés. Cette image continue le plus souvent à être propagée par ceux qui ont une idée fort traditionnelle de la famille, mais aussi par ceux qui disposent du choix et des moyens pour se permettre des solutions alternatives souvent fort coûteuses (gouvernantes, nounou, personnel de maison, structures d'accueil luxueuses, etc.) et qui ne veulent pas assumer le financement d'institutions «destinées à des enfants socialement désavantagés» et dont leur enfants ne pourront (ou voudront ?) pas bénéficier. Cependant, les préjugés à l'encontre d'une garde des enfants en dehors de la famille sont de plus en plus évincés par une appréciation plus objective. En effet, des enquêtes récentes révèlent que la garde de bonne qualité, venant compléter la famille, exerce une influence positive sur le développement de l'enfant. En effet, les structures d'accueil complémentaires à la famille (dont les accueils de midi) sont, du point de vue pédagogique, une alternative aussi valable que la prise en charge par les parents. D'autant plus qu'en Suisse 4 enfants sur 10 sont des enfants uniques et que l'habitat et les relations familiales ont beaucoup changé ces dernières années.

ICI ET AILLEURS

Accueils de midi dans l'agglomération fribourgeoise et dans le reste du Canton

La **ville de Fribourg** a lancé la professionnalisation de ces accueils depuis 2002 (accueil de midi y compris). (Source: *La Liberté*. 11.2.2005)

Au **Schönberg**, c'est l'association de quartier ainsi que l'association des parents d'élèves qui ont mis en place une structure d'accueil avec repas, ils ont également engagé des personnes de VIPO. Ils ont leur propre cuisinier, mais suite au départ à la retraite de ce dernier, depuis l'année 2004, c'est le Restaurant Da Vinci qui livre les repas de midi. Vu le succès grandissant de ces repas de midi, c'est la Commune de Fribourg qui a repris ces repas de midi. Chaque jour, un groupe de travail se réunit pour l'organisation de ces repas de midi. Une personne va chercher les enfants provenant de trois écoles différentes du quartier du Schönberg pour les amener à l'accueil de midi. Une autre est chargée de réceptionner les repas livrés par le restaurant tandis qu'une autre s'occupera de mettre les tables et de les débarrasser. Cet accueil se situe dans un grand appartement permettant aux enfants de pouvoir non seulement y manger, mais y jouer, faire des activités, se reposer sous la surveillance du personnel se trouvant sur place.

À **Belfaux** des enfants d'âges très différents fréquentent à midi la structure de l'AES sise dans l'ancienne salle paroissiale: les enfants depuis l'école enfantine à la fin de l'école primaire sont pris en charge depuis la fin de l'école le matin, à 11h30, et sont ramenés pour le début des cours à 13h25. Cette structure a ouvert ses portes à la fin du mois de novembre 2004 grâce notamment à l'initiative du comité de l'Association des parents d'élèves qui a lancé l'initiative. Le prix est de 12 fr. par enfant, et de 10 fr. à partir du deuxième enfant de la même famille. Ces tarifs comprennent le repas, mais ne tiennent pas encore compte des revenus des parents. On compte en moyenne une trentaine d'inscriptions par semaine et ce nombre tend à augmenter. L'AES de Belfaux propose, depuis le mois de janvier, une version à la carte: il est possible de s'inscrire jusqu'à 24 h à l'avance. Le but est de permettre un dépannage occasionnel des parents qui devraient s'absenter un jour à midi. (Source: *La Liberté*. 11.2.2005)

A **Matran**, l'accueil scolaire est doté depuis très peu de temps des repas de midi qui sont pris au Foyer St-Joseph. Les déplacements se font à pieds, sous la responsabilité de l'AES. Le prix coûtant du repas est facturé à frs. 10.—

A **Villars-sur-Glâne**, il y a un accueil scolaire dans les trois écoles de la commune. Différentes propositions sont en cours pour le projet de repas de midi mais qui ne sont pas encore définies. Dans le courant de l'automne dernier, des contacts ont été également pris auprès des directeurs des foyers pour personnes âgées notamment, Home des Martinets - pour Cormanon, Foyer des Préalpes - pour les Rochettes, Foyer St-Joseph - pour Villars-Vert, afin que les enfants puissent non seulement manger dans leur foyer mais pourrait être aussi vu comme un échange de convivialité entre enfants et résidents. Une proposition pour les repas date du 20.11.2004, nous a été transmise.

Avec livraison :	enfant	frs. 8.--	(5 – 12 –ans)
	Adulte	frs. 9.50	
Sans livraison :	enfant	frs. 7.--	(5 – 12 ans)
	Adulte	frs. 8.50	

Accueils de midi dans les autres Cantons

À **Genève**, dans plusieurs communes suburbaines, mais aussi en Ville de Genève il existe un «accueil du matin», où les enfants peuvent être accueillis à partir de 7h00, avec la possibilité de prendre gratuitement le petit déjeuner. L'accueil de midi de 11h30 à 13h10 – prend les enfants en charge et les encadre dès la sortie de l'école, pendant le repas et jusqu'à la reprise des cours. Différentes activités, ou une sieste pour les petits, sont organisées. Les prestations coûtent 2.- par jour. L'accueil de l'après-midi - de 16h00 à 18h00 - propose, après le goûter, un encadrement sous forme de jeux, d'activités créatrices ou sportives, ainsi que des visites et des bricolages. Ce service coûte 4.- par jour. Toutes ces activités parascolaires peuvent être offertes aux enfants à partir de 4 ans (école maternelle) jusqu'à l'âge de 12 ans (dernière primaire). Sur demande, les frais d'encadrement peuvent être diminués.

Dans le canton du **Tessin**, l'école maternelle a un horaire souple de 8h30 à 15h30 avec des repas de midi. Dans l'école primaire, le bloc est de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h15, avec la possibilité de manger à l'école. Après l'école, les enfants peuvent aller au «dopo scuola» («après l'école») où plusieurs activités leurs sont proposées.

Accueils de midi à l'étranger

«Mais c'est un truc pour garder la femme suisse au foyer...!» Ce n'est pas la première fois que nous entendons de telles phrases de nos voisins européens, soit quand nous nous entretenons avec eux sur le thème des structures d'accueil complémentaires à la famille, voire encore quand ils s'établissent en Suisse pour y passer une période de leur vie professionnelle et familiale. Et pour cause, dans leurs pays (notamment la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre et les Pays scandinaves) les enfants rentrent rarement à manger à midi à la maison. Les enfants mangent le plus souvent à l'école et la pause de midi dure ½ heure ou ¾ d'heure. De retour plus tôt à la maison, ils ont amplement le temps de se reposer, de faire les devoirs, de jouer, de pratiquer un sport ou un instrument. Or en comparaison avec l'étranger, on ne peut que constater que la Suisse est quasiment un pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne l'accueil extrascolaire de midi.

Annexe 2: projet de questionnaire

Agenda 21L - QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de l'Agenda 21 Local encourageant la population à contribuer au développement de sa commune, un groupe de travail étudie la possibilité de créer un accueil pour les repas de midi des enfants scolarisés à Villars-sur-Glâne.

Nous devons, pour ce faire, connaître les besoins de chaque famille ayant des enfants scolarisés en classe enfantine et/ou primaire.

Afin de mener au mieux cette étude, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

N.B. Ce questionnaire est un sondage et non une inscription définitive. Tous les parents seront informés de la suite donnée à ce projet.

Un seul questionnaire par famille à remplir.

Nous ne sommes pas intéressé(e)s

Nous sommes intéressé(e)s à inscrire notre/ nos enfant(s) (nombre à inscrire dans la case)

Nom :(du représentant légal)

Prénom :

1er enfant: classe.....

2ème enfant: classe.....

3ème enfant: classe.....

4ème enfant: classe..... Bâtiment.....

(Merci de mettre le nombre d'enfant(s) dans la case / ou les cases concernées)

11h30-13h30 avec repas	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Nombre d'enfants					

Nous sommes intéressés, mais nous ne pouvons pas encore déterminer les jours exacts.

Remarque(s) éventuelle(s) :

.....

Lieu, date et signature(s) :

.....

Annexe 3: liste des personnes et établissements contactés

Home médicalisé de la Sarine: M. André Tissot, directeur (026 422 51 11). L'accueil d'enfants accompagnés à midi est envisageable, à préciser.

Centre scolaire de Villars-Vert: M. Charrière, directeur des écoles VsG (026 408 33 70). Les capacités de la cantine du centre sont complètes.

Institut St-Joseph: M. Noël, directeur (026 425 50 70). Le restaurant de l'institut fait déjà deux services à midi. Pas de capacité supplémentaire.

Laura Morello, administration AES Fribourg-ville (026 351 76 36)

Philippe Audergon, responsable AES Fribourg-ville (026 351 76 50 ou 079 778 49 32)

Mensa de l'Université de Miséricorde,
Avec livraison: enfants Fr. 8.--
 adultes Fr. 9.50
Sans livraison enfants Fr. 7.--
 adultes Fr. 8.50

M. René Thomet, directeur du home des Martinets. La capacité d'accueil du home pour les repas de midi est limitée. Le désir de favoriser les contacts intergénérationnels existe, mais faute de moyen, la politique du home est prioritairement d'accueillir des personnes âgées, ne résidant pas au home, de même que les membres de la famille des résidents. L'accueil régulier d'un groupe d'enfants ne lui semble pas envisageable. Un service traiteur pourrait toutefois être envisagé par la cuisine du home.

Associations des mamans de jour de la Sarine, Mme Françoise Dousse, coordinatrice pour la commune de Villars-sur-Glâne (026/322 69 26)

Annexe 4: références

www.fourchetteverte.ch

www.horairecontinu.ch

www.bsv.admin.ch/impulse/index.htm

www.avenir-suisse.ch

Information et règlement des accueils extrascolaires (AES) de la ville de Fribourg

Règlement de l'accueil extrascolaire de Villars-sur-Glâne (AES)

"Etude sur l'accueil extrascolaire en Suisse romande". Verein Tagesschulen Schweiz, rapport final, 13 juillet 2004

"Les accueils extrascolaires dans le canton de Fribourg. Besoins, offres et perspectives". Bureau cantonal de l'égalité et de la famille. Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille de l'université de Fribourg. Pro Familia Fribourg. Fribourg 2002.

"L'école à horaire continu. Fil rouge pour une mise en œuvre à l'usage des communes" Avenir Suisse 2005.

Les membres du Groupe de Travail Mixte - «Quartier-Social» :

Sophie Ortner
Claude Pilonnel
Neuza Wuillemin/Manuela Abbey
Adrien Oesch
Mateo Millan
Auguste Girard

Elise Guillaume
Roseline Andina
Norbert Schneider
Marc'Aurelio Andina
Jean-Pierre Pasquier
François Riedo

Intervenants :

Isabelle Baeriswyl Anne-Christine Mesot-Evard

* * *

<p>Titre du projet</p> <p>QRC-2: « ESPACE 2 V » Un centre multiculturel à Villars-Vert</p>	<p>GTM :</p> <p>Quartier rencontre social</p>
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Salle polyvalente de l'école primaire de Villars-Vert</p>
<p>Description du projet</p> <p>L'ESPACE 2V, un centre interculturel à Villars-Vert</p> <p>L'objectif principal d'un tel centre est d'améliorer la qualité de vie à Villars-Vert en encourageant les échanges interculturels et les échanges entre les différents quartiers de Villars-sur-Glâne dans une perspective de développement durable.</p> <p>Afin de remplir cet objectif, l'implication des habitants dans ce projet est primordiale pour éviter de parachuter un espace interculturel préconstruit qui ne corresponde pas à leurs besoins et à leurs envies parce qu'il a été pensé par d'autres. Dans cette logique participative, l'Association de Quartier de Villars-Vert apparaît comme le partenaire idéal pour développer ce projet.</p> <p>Par conséquent, le projet de l'Espace 2V s'inscrit dans un processus à long terme, plusieurs années, qui nécessite un suivi bien structuré et bien réfléchi.</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne et Association des habitants du quartier de Villars-Vert</p>
	<p>Partenaires impliqués</p> <p>AQVV, RADIX, Commission cantonale pour l'intégration des étrangers, Commission fédérale des étrangers, responsable communale de l'accueil des migrants, etc.</p>
	<p>Financement</p> <p>Commune de Villars-sur-Glâne, Partenaires, et auto-financement</p>
<p>Développement durable</p> <p>x Social o Economie o Environnement</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p>	<p>Remarques</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	
<p>Groupe de travail / Personnes</p> <p>Claude Pillonel, Marco Andina, Norbert Schneider et Adrien Oesch</p>	

Rapport du groupe de travail

1. Introduction

Lors de l'atelier de réflexion à Villars-Vert, une des idées fortes qui est ressortie de la discussion a été celle de la réalisation d'un centre multiculturel pour ce quartier. En se référant à l'étude qui a été réalisée entre mars 1994-1995, il y a déjà dix ans, par Le Release, Le Tremplin, la LIFAT et la Chaire de travail sociale de l'Université de Fribourg, l'on constate que cette demande n'est pas nouvelle : « Ne serait-il pas possible de réorganiser des fêtes de quartier ? Que faire pour retenir les jeunes dans le quartier ? Nous souhaitons un local pour nous rencontrer, pour que les jeunes puissent faire de la musique ; nous avons le sentiment d'être les laissés pour compte de la Commune, d'autant plus que chez nous il y a près de 70% d'étrangers,... »¹⁸. Si pour les jeunes, ces vœux ont été en grande partie exaucés à travers la mise en place du centre d'animation communal, ils restent d'actualité en ce qui concerne les adultes, qui ne disposent d'aucun lieu de rencontres et de fêtes.

Cette idée d'un centre multiculturel, dénommé provisoirement « Espace 2V », a donc été reprise et approfondie au sein du groupe de travail mixte Quartier-Social. Dans un premier temps, la construction d'une structure sur la place Borghini pouvant accueillir un tel projet a été envisagée par le groupe. Puis au fil de la réflexion, il a été jugé plus adéquat de partir d'une structure déjà existante, soit la grande salle polyvalente située dans les bâtiments de l'école primaire de Villars-Vert, l'idée étant que les habitants de la commune s'approprient cette salle et qu'ils s'investissent dans le projet en lui-même. Si à ses débuts, cette salle avait été mise à disposition de la population, cette expérience n'a pas été renouvelée.

L'objectif principal d'un tel centre est d'améliorer la qualité de vie à Villars-Vert et l'intégration des étrangers dans la commune en encourageant les échanges interculturels et les échanges entre les différents quartiers de Villars-sur-Glâne dans une perspective de développement durable et de désenclavement de ce quartier. Afin de remplir cet objectif, l'implication des habitants dans ce projet est primordiale pour éviter de parachuter un espace interculturel pré construit qui ne corresponde pas à leurs besoins et à leurs envies parce qu'il a été pensé par d'autres. Il est donc primordial de bâtir des fondations solides pour ce projet, ce qui nécessite un travail de longue haleine qui doit être respecté. De nombreux projets ont échoué parce qu'on a voulu aller trop vite et parce que les principaux concernés ne s'y sont pas sentis intégrés. Dans cette logique participative, l'Association de Quartier de Villars-Vert (AQVV), qui s'est reconstitué depuis une année, apparaît comme le partenaire idéal pour développer ce projet.

Par conséquent, le projet de l'« Espace 2V » s'inscrit dans un processus à long terme, plusieurs années, qui nécessite un suivi bien structuré et bien réfléchi.

¹⁸ Célia Wüst (Release), Nicolas Dietrich (Tremplin), Jean-Luc Gross (LIFAT) et Nathalie Raemy, Myriam Schwab et Cédric Terzi (Université de Fribourg), *Projet de prévention dans le quartier de Villars-Vert : une expérience du groupe « Vivre dans un quartier »*, mars 1994 – mai 1995

2. Situation actuelle

Le quartier de Villars-Vert, du fait des différentes communautés qui s'y côtoient, est déjà un quartier plein de vie et de lieux de rencontre. Le terrain de football est constamment occupé par grands et petits, qui lorsqu'ils ne tapent pas dans le ballon, discutent et jouent dans ses alentours. Dès qu'il fait beau, la place de jeux à côté du terrain de football, celle située à côté de l'autoroute et tous les espaces verts se remplissent de toutes sortes de gens de différents âges, cultures, et milieux. Le petit magasin de Villars-Vert, qui ressemble beaucoup à un petit commerce villageois et dont les produits reflètent bien la diversité culturelle du quartier, est un autre lieu de rencontre, avec notamment sa petite cafétéria. Au niveau des personnes actives ou qui pourraient l'être, il y a notamment l'association de quartier, le comité d'organisation de la fête de quartier ainsi qu'un noyau de personnes qui ont été actives par le passé dans ces groupes.

En ce qui concerne la grande salle de l'école de Villars-Vert, qui était à l'origine prévue notamment pour être prêtée aux habitants du quartier, elle n'est pour l'instant plus disponible pour ces gens. Mais la Commune, par le biais du syndic, semble ouverte à l'idée qu'elle soit remise à disposition du quartier.

3. Processus de réalisation du projet

1^{ère} étape : La commune accepte d'entrée en matière sur le concept d'un espace interculturel, nomme un référent et signe une convention avec l'AQVV qui définit les grandes lignes de l'utilisation de cette salle en tant qu'espace interculturel et qui donne le mandat à cette association de la gérer.

Le groupe de travail mixte Quartier-Social estime que l'AQVV est un acteur central de ce processus et du projet en lui-même. En effet, autour d'événements tel que la fête de quartier, la signature de pétitions, l'organisation de petites manifestations qui visent tous la promotion de la qualité de vie à Villars-Vert et la revendication de la qualité de l'habitat, elle est déjà en contact avec et crée déjà des liens entre les différentes communautés qui se rencontrent en s'impliquant et en se responsabilisant dans ces projets. Cette association est donc la mieux à même de développer des activités de loisirs, multiculturelles et intégratives dans le quartier de Villars-Vert.

Pour le groupe de travail mixte, il apparaît évident que le processus ne sera pas terminé dans le cadre d'Agenda 21. Dès lors, pour que ce projet soit durable et efficace, il est indispensable que la commune nomme un responsable garant du suivi du projet dont la mission doit être d'épauler l'association de quartier de Villars-Vert et de faire le lien avec la Commune. En estimant que cette personne travaille deux heures par semaine, cela équivaut à un poste à 5% qui devrait exister jusqu'à ce que le projet fonctionne bien (environ 3 ans) et dont la mission devrait être définie par un cahier des charges. Ce suivi pourrait aussi être assuré dans le cadre du programme RADIX « Qualité de vie dans les communes ».

La responsabilité de ce projet est donc partagée entre la Commune, propriétaire de la salle et garant du suivi à travers le référent qu'elle nomme, et l'AQVV, responsable du développement de ce projet et de sa gestion une fois l'« Espace 2V » fonctionnel.

L'AQVV, par la voix de son président qui participe au groupe de travail mixte Quartier-Social, a d'ores et déjà exprimé son accord de principe quant à la perspective de jouer ce rôle de partenaire dans ce projet.

2^{ème} étape : L'AQVV et le référent nommé par la commune organisent une consultation des habitants de Villars-Vert pour définir leurs besoins et leurs envies par rapport à cet espace, mais également dans le but les attirer dans la mise en place du projet pour qu'ils se l'approprient.

Pour le groupe de travail mixte Quartier-Social, l'AQVV est la mieux à même de réaliser cette consultation, étant donné que ses différentes activités lui permettent d'être en contact avec les habitants, de reconnaître et de valider leurs besoins au niveau du quartier. Au niveau politique, la reconnaissance par les autorités communales des besoins exprimés lors de cette consultation sera validée par la présence du référent nommé par la commune qui donnera du crédit à cette démarche.

Une piste déjà évoquée par le groupe de travail pour cette consultation est de se servir des leaders des différentes communautés comme relais auprès de celle-ci afin d'évaluer quels besoins elles expriment par rapport à ce projet, mais aussi pour créer des réseaux entre les différentes communautés afin qu'elles s'investissent dans le processus d'ouverture de cette salle ainsi que dans sa gestion. Avec l'AQVV, ce travail d'approche des communautés a déjà débuté. Un listing des représentants des différentes communautés a été établi et certaines discussions informelles ont déjà eu lieu avec certains d'entre eux.

Par ailleurs, le groupe de travail mixte Quartier-Social estime qu'il devrait être fait appel à RADIX et à son programme « Qualité de vie dans les communes » comme partenaire pour définir la nature de cette consultation, et plus largement pour mobiliser la population autour de ce projet. A ce propos, une séance avec M. Wilhem de RADIX et M. Moret de la Lifat a eu lieu pour déterminer dans quelle mesure intégrer le projet « Qualité de vie dans les communes », qui peut permettre d'aller plus en profondeur et peut être bénéfique à d'autres quartiers de la commune et à d'autres projets d'agenda 21. D'autres partenaires, comme la responsable communale de l'accueil des migrants, la commission cantonale pour l'intégration des étrangers, pourraient également être mobilisés à ce stade.

En outre, pour lancer cette consultation, une manifestation pourrait être organisée dans la salle polyvalente afin de sensibiliser les habitants du quartier à ce projet et de faire naître chez eux l'envie d'exprimer leurs besoins et de s'y investir.

3^{ème} étape : A partir du résultat de la consultation, l'AQVV et le référent déterminent un concept d'utilisation de l'« Espace 2V », définissent les premiers aménagements à réaliser dans la salle polyvalente, et établissent sa gestion concrète en instituant un groupe de gestion du local.

Le concept d'utilisation se devra de garantir que l'« Espace 2V » sera effectivement un lieu d'échanges interculturels et inter-quartiers, et non pas uniquement une salle à louer à disposition des communautés. Pour cela, il faudra expliciter l'esprit de cet espace, son identité, pour éviter qu'elle ne devienne seulement une réplique de la Grange. Par exemple, la location de la salle pour la population pourrait être gratuite à condition que l'activité organisée relève de l'interculturel et soit ouverte à tous.

Concernant la gestion de la salle, l'AQVV et le référent se devront également de régler plusieurs questions sur lesquelles le groupe de travail mixte Quartier-Social a déjà réfléchi :

- Location et contrôle de l'état des locaux : La remise des clés et le contrôle de l'état de la salle à la fin de la location pourrait être assuré par l'AQVV qui déléguerait à tour de rôle un responsable, lequel serait rétribué pour cette tâche. Pour s'assurer que les locaux seraient rendus propres et en bon état, une caution devrait être demandée.
- Formule de location : Si la fête a lieu à titre privé, un prix de location ou un échange devraient être demandés. Par contre, pour les manifestations ouvertes à tous, la salle

devrait être prêtée gratuitement. A titre indicatif, le prix de location de la salle du Platy de l'Animation est de 60 francs. En ce qui concerne la formule de l'échange (que les gens fassent quelque chose en échange, pour l'association de quartier par exemple), le problème est que cela demande énormément de suivi, ce qui équivaut à un surplus de travail. Dans le cas d'une location contre de l'argent, les sommes récoltées pourraient servir à rétribuer le délégué de l'AQVV responsable de la location ainsi qu'à financer les activités multiculturelles organisées dans cette salle par cette association. Cela nécessitera un contrôle pour garantir que l'argent récolté est effectivement utilisé dans ce sens, contrôle que pourrait assurer le référent nommé par la commune.

- Contrat de location : Ce contrat devra être très clair quant aux règles d'utilisation de la salle pour éviter au maximum les divers problèmes que rencontre la location de ce type de salles.
- Parking : Le contrat de location devrait encourager l'utilisation des transports publics, du fait du manque de places de parcs à Villars-Vert, mais également dans une logique de développement durable
- Bruit : Il faudra trouver des solutions pour que les activités de cette salle ne créent pas de nuisances pour le voisinage.
- Promotion : Les possibilités et les conditions de location de cette salle, ainsi que les activités qui y sont organisées, devront faire l'objet d'une bonne promotion dans l'ensemble de la commune.

A ce stade, il faudra également veiller à mettre en place un partage des responsabilités et une gestion conjointe du local entre les autorités communales compétentes et l'AQVV qui n'impliquent pas le concierge de l'école primaire de Villars-Vert. Par ailleurs, il faudra faire en sorte de limiter les activités et les locations de cet espace (au besoin en restreignant sa disponibilité au week-end et en établissant une liste d'attente) pour ne pas surcharger l'AQVV et ainsi éviter qu'elle s'essouffle. Enfin, il faudra consulter les autres utilisateurs de cette salle (l'Ecole spécialisée notamment) pour assurer une cohabitation harmonieuse.

Quant aux aménagements à effectuer, ils concerneront notamment la cuisine (lave-vaisselle adéquat, vaisselle à disposition, armoires, etc.), la protection du sol ainsi que le matériel de sonorisation (chaîne hi-fi, haut-parleurs, micros, etc.).

4^{ème} étape : L'AQVV met en route le fonctionnement de l' « Espace 2V » et recherche des fonds pour financer les activités lorsque cela est nécessaire. Le référent assure le suivi de cet espace, procède à des évaluations régulières et en informe les autorités communales afin de garantir la durabilité du projet.

4. Financement

a) Aménagements :

Le groupe de travail mixte Quartier-social estime le montant des premiers aménagements dans une fourchette allant de 5'000 à 15'000.- , à charge de la Commune et d'éventuels partenaires (Commission fédérale des étrangers, Loterie Romande, Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, etc.).

b) Activités organisées dans la salle par le groupe de gestion et rétribution du responsable de la remise des clés et du contrôle de la salle :

Pris en charge par les recettes des locations et par d'éventuels partenaires (Commission fédérale des étrangers, Loterie Romande, Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, etc.).

c) Salaire du référent :

300.- par mois, pour un taux d'activité de 5%, à charge de la Commune.

Groupe de Travail Mixte - « Quartier-Social »

Le sous-groupe responsable du projet : « Espace 2 V »

Claude Pillonel

Norbert Schneider

Adrien Oesch

Marc'Aurelio Andina

Villars-sur-Glâne, 21 septembre 2005

Le groupe de travail mixte Quartier-Social recommande ce projet comme « projet pilote » pour être financé par l'Office fédéral du développement territorial.

Annexes:

Annexe 1: références et personnes contactées

Annexe 2: photos

Annexe 1: références et personnes contactées

Sites:

<http://www.eka-cfe.ch/f/index.asp> (Commission fédérale des étrangers)

<http://www.radix.ch/f/html/> (Fondation Radix promotion de la santé)

<http://www.are.admin.ch/are/fr/index.html> (Office fédéral du développement territorial)

http://appl.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/1142212v0001.pdf (Canton de Fribourg - Ordonnance du 25 novembre 2003 instituant instituant une Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme)

Bibliographie:

Célia Wüst (Release), Nicolas Dietrich (Tremplin), Jean-Luc Gross (LIFAT) et Nathalie Raemy, Myriam Schwab et Cédric Terzi (Université de Fribourg), *Projet de prévention dans le quartier de Villars-Vert : une expérience du groupe « Vivre dans un quartier »*, mars 1994 – mai 1995

Personnes contactées:

Monsieur Norbert Schneider – Président de l'Association du Quartier de Villars-Vert (AQVV)

Différents responsables des communautés étrangères de Villars-Vert

Monsieur Christian Wilhelm (responsable de projet) - Radix Promotion de la santé, Av. Ruchonnet 57, 1003 Lausanne (Téléphone: 021 329 01 57 - Téléfax: 021 329 01 58 - E-mail: info-la@radix.ch)

Monsieur Pierre-Yves Moret, directeur de la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (LIFAT)

Les membres du Groupe de Travail Mixte - «Quartier-Social» :

Sophie Ortner	Elise Guillaume
Claude Pilonnel	Roseline Andina
Neuza Wuillemin/Manuela Abbey	Norbert Schneider
Adrien Oesch	Marc'Aurelio Andina
Mateo Millan	Jean-Pierre Pasquier
Auguste Girard	François Riedo

Intervenants :

Isabelle Baeriswyl Anne-Christine Mesot-Evard

Annexe 2: photos

Ecole primaire de Villars-Vert



Salle polyvalente de l'école primaire de Villars-vert



GTM Mobilité

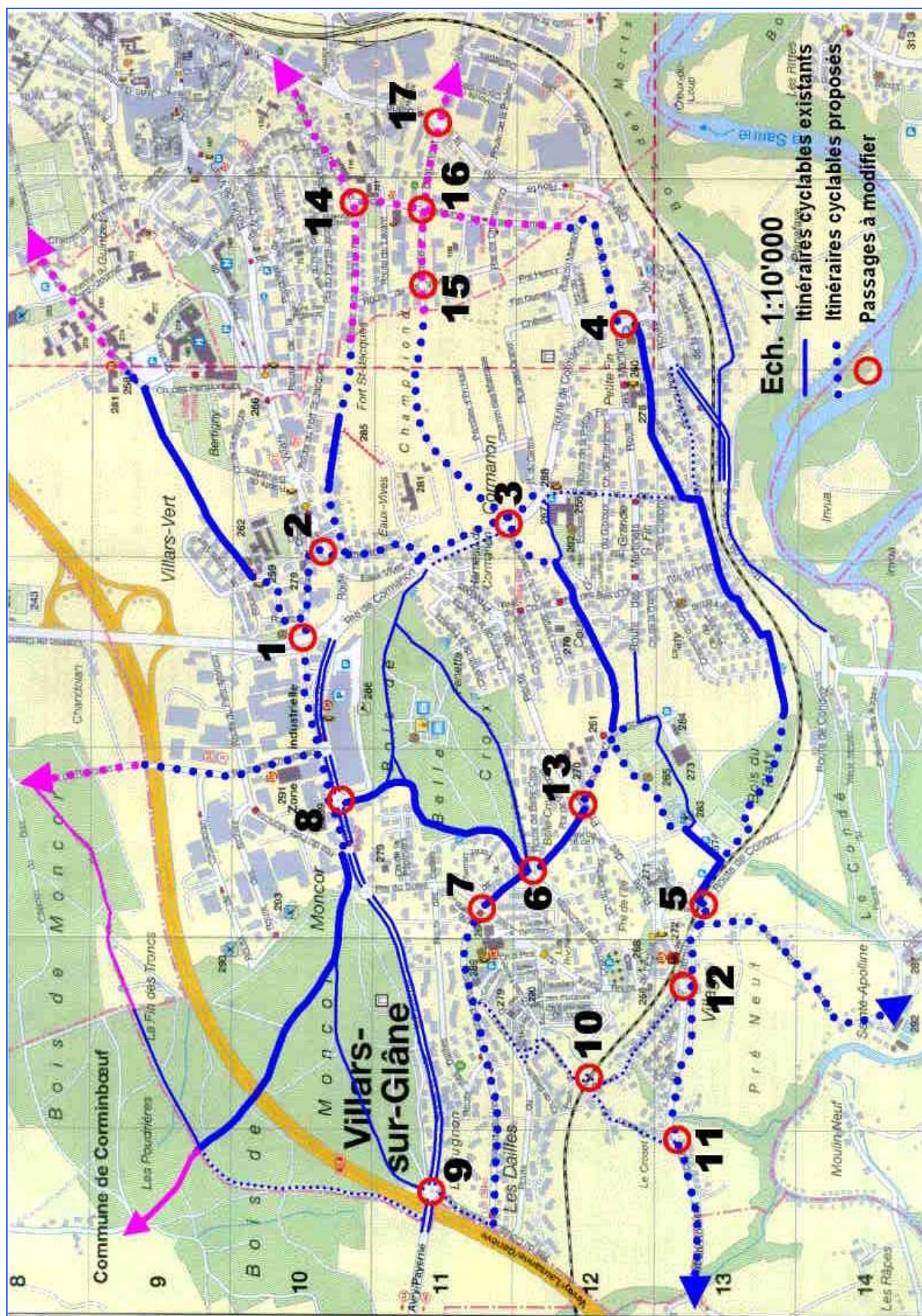
Projets présentés:

- MO-1 Villars à vélo
- MO-2 Relier les quartiers en toute sécurité
- MO-3 Ligne No 341



<p>Titre du projet</p> <p>MO-1: Villars a vélo</p>	<p>GTM :</p> <p>Mobilité</p>
<p>Fiches de propositions</p> <p>N°40 : Pistes cyclables, chemins piétons / N°42 : Normes à respecter : gestion des infrastructures – Pistes cyclables / N°44 : Pistes cyclables et chemins piétons à créer / N°47 : Pistes cyclables : mise en place d'un réseau communal / N°49 : Pistes cyclables : favorable à l'amélioration de la qualité de vie et sécurité / N°53 : Pistes cyclables : création sur la route des Préalpes, accès à Carrefour et Gottéron-Village / N°55 : Circulation : pistes cyclables</p>	
<p>Justification</p> <p>La circulation automobile s'intensifie sur certains axes importants de la commune en raison de l'augmentation du trafic pendulaire autour de l'agglomération. La sécurité des cyclistes n'est plus suffisante. Ce mode de circulation économique et écologique risque de ne plus pouvoir être utilisé ni comme moyen de locomotion, ni comme loisirs. La population a plébiscité la mise en place de pistes cyclables dans 9 fiches de propositions. C'est un concept global de mobilité douce qu'il faut élaborer avant la fin de l'urbanisation de la commune.</p>	<p>Localisation</p> <p>voir carte page suivante</p> <p>Responsable(s) du projet</p> <p>Conseil communal</p>
<p>Description du projet</p> <p>Objectif : Mettre en place, en collaboration avec la commune de Fribourg, un réseau d'itinéraires cyclables permettant un déplacement rapide et sûr à l'intérieur de la commune et en direction des communes voisines.</p> <p>Mise en œuvre : en 3 phases</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des itinéraires principaux et secondaires et report sur le plan directeur des déplacements – Vélos 2. Aménagement des itinéraires principaux utilisés comme moyen de locomotion, pistes cyclables en site propre, modification des carrefours dangereux 3. Aménagement des itinéraires secondaires utilisés pour les promenades à vélo, bandes cyclables partagées avec les piétons, hors de la circulation automobile, modification des carrefours dangereux. 	<p>Partenaires impliqués</p> <p>Commune de Fribourg ATE, CI Velo Propriétaires concernés</p> <p>Financement</p> <p>A prévoir sur les prochaines années en tant qu'infrastructure de la commune. Subsides et subventions diverses (énergie, santé, développement durable etc.) Prix Vélo de la CI Velo Suisse</p> <p>Remarques</p>
<p>Développement durable</p> <p>X Social o Economie X Environnement</p>	<p>Plan général et fiches complémentaires des carrefours à modifier en annexes à ce document</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p> <p>Plan directeur communal des déplacements Mobilité douce – déplacements piétons</p>	<p>Experts et documents consultés</p> <p>Projet de Plan directeur communal des déplacements -vélo, ATE Association transport et environnement</p>

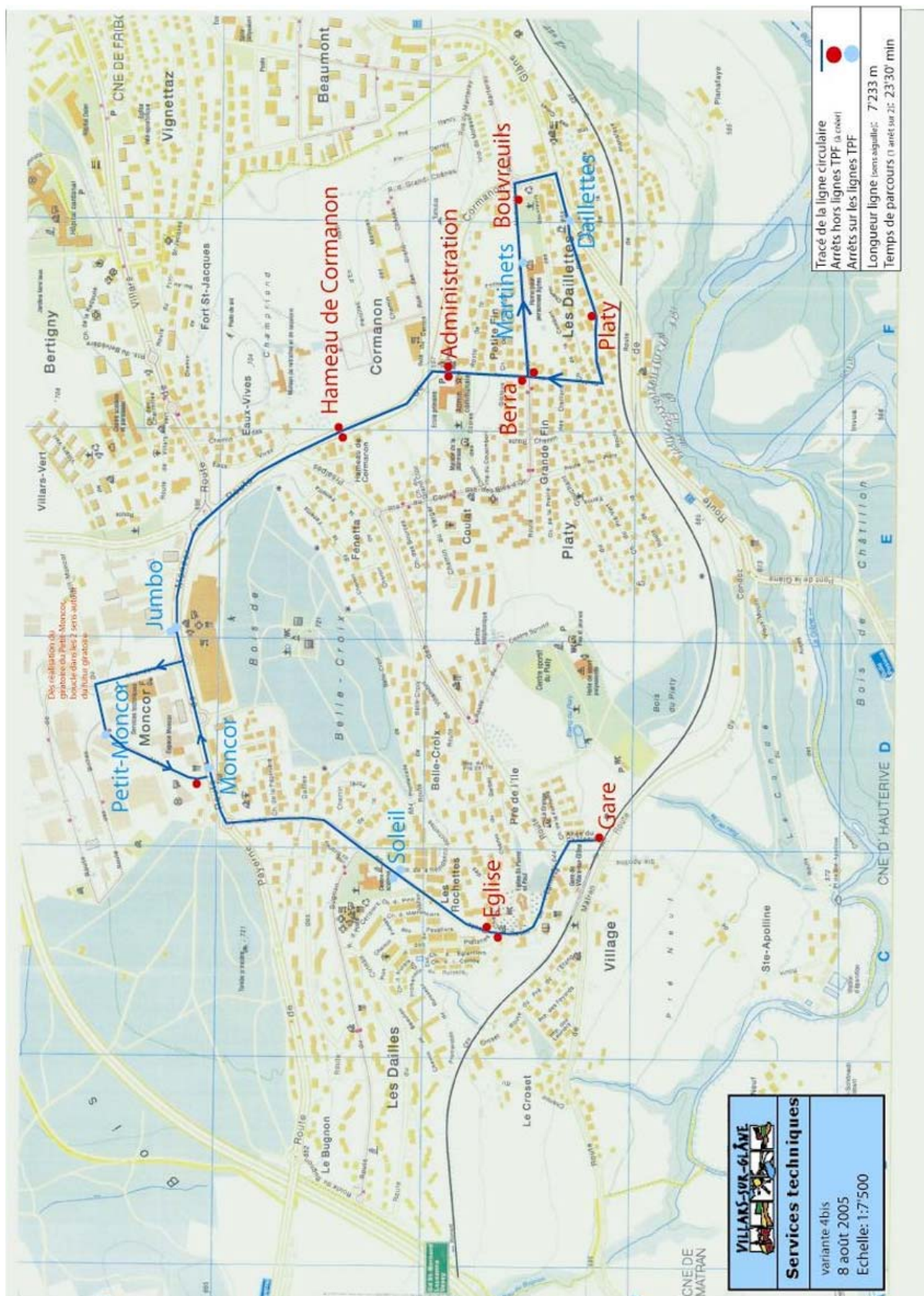
Carte "Villars à Vélo" (Groupe Mobilité)



<p>Titre du projet</p> <p>MO-2: Relier les quartiers en toute sécurité pour les piétons</p>	<p>GTM :</p> <p>Mobilité</p>
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Traversée de Villars-vert à la station AGIP , traversée de la semi autoroute de villars vers Magtrol (Vibrometer) , passage souterrain de l'école de cormanon à Nuitonie</p>
<p>Description du projet</p> <p>Divers ouvrages à prévoir et à étudier</p> <div data-bbox="196 656 798 913"> </div> <p>Améliorer et entretenir les chemins existants</p> <div data-bbox="196 1014 772 1232"> </div>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Conseil communal , commission d'aménagement</p>
	<p>Partenaires impliqués</p>
	<p>Financement</p> <p>Commune</p>
<p>Développement durable</p> <p>X Social X Economie X Environnement</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p>	<p>Remarques</p> <p>Travaux à inclure dans la modification du carrefour de Belle-Croix Rte des Préalpes à voir si elle reste cantonale ?</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	

Titre du projet MO-3: Ligne de bus No 341		GTM : Mobilité
Justification	Localisation Liaison Nord-Sud	
Description du projet Situation actuelle Le plan de la page suivante résume la situation actuelle. On remarque donc que Villars-sur-Glâne est très bien desservi par les transports publics. Ces liaisons sont principalement « horizontales ». Il manque par contre des liaisons verticales pour relier les différents quartiers de Villars-sur-Glâne, notamment la liaison des quartiers résidentielles avec la zone d'activités et commerciales de Moncor. Les buts de ce projet sont les suivants : Desservir les quartiers qui ne le sont pas encore. Permettre une liaison entre le nord et le sud de la commune surtout pour les personnes habitant et travaillant à Villars-sur-Glâne.	Responsable(s) du projet Commune de VSG	
	Partenaires impliqués CUTAF, TPF	
	Financement Commune de VSG, subventions CUTAF	
Développement durable X Social X Economie X Environnement		
Transversalité: Liens, contradictions, influences	Indicateurs	
Experts et documents consultés	Remarques La ligne 341 a été inauguré le samedi, 17 décembre	
Groupe de travail : Date Personne(s) responsable(s) Philippe Carrard		

Carte de la ligne de bus No 341 (Groupe Mobilité)



GTM Economie 2

Projets présentés:

- EC2-1 Je vis à Villars - j'achète à Villars
- EC2-2 Je suis bien accueilli à Villars
- EC2-3 Commerces de quartier
- EC2-4 Accueil des PME



<p>Titre du projet</p> <p>EC2-1: Je vis et j'achète à Villars</p>	<p>GTM :</p> <p>Economie 2</p>
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Tous les petits commerces de la commune (spécialement les commerces d'alimentation)</p>
<p>Description du projet</p> <p>Mise à disposition des petits commerces d'alimentation d'un cabas papier</p> <p>Recto: Je vis et j'achète à villars-sur-Glâne + logo Verso: J'achète dans les petits commerces de Villars-sur-Glâne</p> <p>But: rappeler aux acheteurs l'existence des commerces de proximité</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Administration communale - services techniques pour la commande (lenapack.ch), l'impression du logo et du texte et le stockage</p>
<p>Développement durable</p> <p>X Social X Economie X Environnement</p>	<p>Partenaires impliqués</p> <p>Petits commerces de la commune</p> <p>Financement</p> <p>Achat des cabas et impression par la commune Achat des cabas par les commerçants concernés Achat des cabas pour les clients des commerces</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	<p>Remarques</p> <p>Économie: Projet soutien l'économie locale Environnement: cabas en papier, déplacements sans voitures Social: contacts encouragés, indépendance des personnes âgées</p>

<p>Titre du projet</p> <p>EC2-2: Je suis bien accueilli à Villars</p>	<p>GTM :</p> <p>Economie 2</p>
<p>Justification</p>	<p>Localisation</p> <p>Tous les nouveaux habitants de la commune</p>
<p>Description du projet</p> <p>Mise à disposition de tous les nouveaux habitants de la commune d'un cabas papier (même que cabs pour petits commerces):</p> <p>lettre de bienvenue Borchure VsG avec plan de la commune + plan de la région Bulletin communal avec liste des petits commerces brochure « Gestion des déchets » Rouleau de 10 sacs poubelle 17.5 litres Prospectus rose de la Caisse de compensation concernant réduction des primes d'assurance maladie (?)</p> <p>But: Donner toutes les infos utiles sur VsG en incitant tout nouvel habitant à faire ses achats dans les petits commerces et à prendre l'habitude dès l'emménagement d'utiliser les sacs poubelle adéquats.</p>	<p>Responsable(s) du projet</p> <p>Administration communale - contrôle des habitants</p>
<p>Développement durable</p> <p>X Social X Economie o Environnement</p>	<p>Partenaires impliqués</p>
<p>Transversalité: Liens, contradictions, influences</p>	<p>Financement</p> <p>Achat et impression des cabas par la commune Rouleaux sacs-poubelles</p>
<p>Experts et documents consultés</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Remarques</p> <p>Projet soutien l'économie locale et favorise les commerces de proximité</p>

<p>Titre du projet</p> <h2>EC2-3: Commerces de quartier</h2>	<p>GTM</p> <p>Economie 2</p>
<p>Description du projet</p> <p>Nous sommes devenus une ville. Sans commerces de quartiers, nous ne serons qu'une ville sans animation et sans âme.</p> <p>Actuellement à Villars-sur-Glâne, les commerces de quartier souffrent de la proximité avec la ville de Fribourg, de la forte concurrence induite par la profusion de supermarchés dans la région et de la présence de nombreux shops sur le territoire communal.</p> <p>Il est indispensable de maintenir un réseau commercial de proximité pour les personnes âgées et les personnes non motorisées, ce réseau ayant également une fonction sociale.</p> <p>Pour y arriver, il faut donc rendre les commerces de quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ plus visibles(signalisation, présentation dans le bulletin communal) ➤ plus accessibles (facilités de parage à proximité immédiate) ➤ légalement leur donner les mêmes chances qu'aux shops (heures d'ouverture, possibilité de petits débits de boisson ou de restauration, ou de dégustation) ➤ favoriser l'implantation de petits commerce (réglementation communale, par ex. : lors de la construction d'immeubles prévoir l'installation de locaux à vocation commerciale) ➤ les favoriser les petits commerçants, lors des achats des collectivités et sociétés locales ➤ sensibiliser la population (expliquer dans le bulletin communal le fait que la plupart sont ouverts le dimanche, qu'ils livrent à domicile, qu'ils engagent des apprentis, qu'ils sont également souvent une succursale des services sociaux) <p>Du point de vue du développement durable</p> <p>Socialement le réseau d'approvisionnement pour toutes et tous sera maintenu</p> <p>Economiquement, le gain est évident pour les commerçants, pour les places de travail, pour les revenus communaux. Pour les consommateurs la possibilité d'acheter au détail, la proximité et le temps gagné compenseront des prix parfois un peu plus élevés.</p> <p>L'environnement sera ménagé par des déplacements moins fréquents et plus courts.</p>	
<p>Localisation</p>	<p>Toute la commune</p>
<p>Responsabilité</p>	<p>Autorités (police du commerce et police locale), commerçants.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Autorités, Commerçants, Population</p>
<p>Financement</p>	<p>Pour une éventuelle signalisation routière, sinon 1-2 pages de plus dans le bulletin communal.</p>
<p>Remarques</p>	<p>Il faudrait peut-être que les commerçants se regroupent en association pour avoir plus de poids.</p> <p>Il faudrait également cibler et associer le commerce de détail et les petits prestataires de service.</p>
<p>GTM, personnes resp.</p>	<p>Annelise Meyer-Glauser</p>

<p>Titre du projet</p> <p>EC2-4: Accueil des PME</p>	<p>GTM :</p> <p>Economie 2</p>
<p>Présentation du groupe au forum No 3:</p>	

L'ACCUEIL DES PME dans la commune de Villars-sur-Glâne

- **Les PME constituent l'épine dorsale de l'économie suisse :**
 PME < 250 collaborateurs
 300'000 entreprises au total
 70% de la population active
 88% occupent entre 1 à 9 personnes
- **Les PME dominent les secteurs secondaires et tertiaires (source fédérale 2001)**
- **L'évolution de l'économie vers le secteur « service » créera malheureusement une croissance importante des TPE**

Déterminer le type de PME - TPE que Villars-sur-Glâne voudrait ou pourrait accueillir dans les secteurs industriel et artisanal !

Rechercher les raisons du départ de Villars-sur-Glâne de PME telles que Contrinex, Sarina, Magtrol entre autre !

Déterminer les conditions cadres pour demain :

- Inventorier les locaux libres à V/G
- Identifier les propriétaires
- Répertorier les conditions de location ou de vente de locaux
- Essayer de déterminer pour quel type de PME - TPE ces locaux pourraient être utilisables en fonction de leur :
 situation, emplacement, etc.
 surface, structure
 accès, parking (nombre de places)
 desserte de ces emplacements par les T.P.
- Déterminer quelles améliorations pourraient accroître l'attrait de ces locaux et assurer un développement durable.

Aménager un ou des sites d'accueil de PME / TPE pour le futur proche (< 2 ans)

- Aménager un site semblable à celui de Guin ou d'Avry-Bourg (voir photos)

Panneau d'entrée du site de Guin)



Avry-Bourg côté Migros



Aménager un ou des sites d'accueil de PME / TPE (suite)

- Rechercher les terrains qui pourraient présenter cet attrait
- Identifier les propriétaires
- Créer des conditions cadres d'achat et d'aménagement
- Effectuer une étude de faisabilité et de structures
- Promouvoir la réalisation auprès d'investisseurs privés ou publiques
- Etablir une structure d'aide efficace à la promotion de nouvelles PME / TPE

Sites potentiellement réalisables:

- Dans la région industrielle de Moncor :
parcelle no 4023 appartenant à la commune
parcelle no 4024 (Gottéron Village !)
- Dans la région de Villars Sud (selon révision du P.A.L)

Créer un partenariat entre la commune et des investisseurs - promoteurs privés

Région Moncor pour parcelles 4023 - 4024



AGENDA 21

